

Bulletin communal

N°1 | 2026





Bulletin communal

N°1 | 2026

IMPRESSUM

EDITEUR : Commune de
Schuttrange

MISE EN PAGE ET DESIGN : maru.

PHOTOS : Commune de
Schuttrange, Fotoclub Schëtter,
Steve Troes.

IMPRESSION : Imprimerie OSSA

QUANTITÉ : 600 ex.

SOMMAIRE

03 Préface

06 Actualités communales

06 Journée mondiale de l'enfance

07 Orange Week

09 « Ruffbus Syrdall »

10 Collaboration avec « Solina
Aarbechtshëllef »

11 Renforcement de la législation
contre les produits du tabac et
produits nicotiniques

13 Mariage

14 Projets d'infrastructure

14 Projet en cours : Cimetière

15 Coin vert

15 Jardins en gravier

17 Twin4Resilience : Un projet pour un
avenir plus résilient

19 Visages et vies

19 Association des parents d'élèves :
Ensemble, pour le bonheur de nos
enfants

23 Matei Radu : Astronaute pour un jour

25 Revue de nos évènements

45 Vie associative

54 Calendrier des manifestations

57 Réunions du conseil communal

93 Budget 2026

103 Divers

CHÈRES CITOYENNES, CHERS CITOYENS,

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour une année 2026 placée sous le signe de la santé, de la réussite et de la sérénité. Bien que les premières semaines soient déjà derrière nous, il n'est jamais trop tard pour concrétiser ses bonnes résolutions et relever de nouveaux défis.

Pour notre commune, cela signifie réaliser des projets concrets sur la base du budget adopté en décembre, afin de continuer à améliorer la qualité de vie de nos habitants. Cela comprend notamment des investissements importants dans une infrastructure moderne et durable, comme par exemple l'extension du campus « an der Dällt ». Afin que le campus scolaire continue à répondre aux besoins des enfants ainsi qu'au personnel enseignant et éducatif, les travaux d'agrandissement de la Mai-

son Relais et du Cycle 1 débuteront en avril/mai. L'objectif est de créer suffisamment d'espace pour la créativité, l'individualité et un environnement d'apprentissage accueillant.

Dans le cadre de la protection de l'environnement, nous mettons en œuvre des actions concrètes pour favoriser la biodiversité et préserver les habitats naturels de nombreuses espèces animales et végétales. Nous renforcerons également l'utilisation de la barre de fauche, permettant à l'herbe de rester plus longtemps et de ménager le sol.

Grâce à des initiatives proches des citoyens, nous souhaitons dynamiser la vie communautaire. Ainsi, le café des langues adoptera un nouveau concept, et nous nous engageons à concrétiser les idées issues des ateliers citoyens et du budget participatif.

Notre stratégie de communication se veut centrée sur les habitants, en particulier durant les travaux dans la rue Principale. Bien que certaines fermetures temporaires et perturbations soient inévitables, nous faisons tout notre possible pour les limiter et vous tenir informés en toute transparence de l'avancement des chantiers. Vous pouvez suivre l'évolution des travaux sur notre site internet ou via nos réseaux sociaux. Malgré ces interventions, nous souhaitons préserver l'attractivité du village. Nos commerces locaux restent ouverts et accessibles à pied à tout moment. Nous comptons sur votre soutien en continuant à leur rendre visite, même durant cette période. Pour renforcer leur visibilité, nous publierons régulièrement, dans les semaines et mois à venir, de courtes vidéos mettant en avant leurs



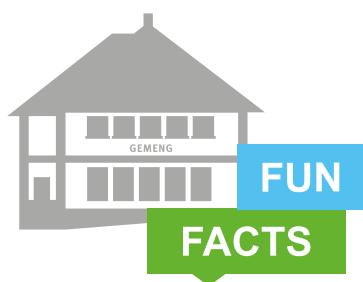
activités et leurs produits. Acheter local, c'est non seulement privilégier la proximité, mais aussi renforcer la solidarité et la cohésion de notre communauté.

Avec le retour des beaux jours et l'allongement des journées, les fêtes et activités en plein air reprennent vie. Qu'il s'agisse de la Chandeleur, de la Fête des Brandons ou de la «Grouss Botz», nous nous réjouissons de voir que vous, chères citoyennes et chers citoyens, perpétuez ces traditions avec enthousiasme et fierté. Aux côtés de nos commissions et associations, vous contribuez à faire de Schuttrange un lieu vivant et agréable à vivre.

Le printemps approche, profitons-en pour aborder de nouvelles idées avec énergie. Pourquoi ne pas créer un parterre de fleurs composé de plantes locales ? Cela favorise non seulement la biodiversité, mais embellit également notre commune. Ou encore organiser une petite fête de voisinage, pour partager un moment convivial et renforcer les liens entre habitants ? Utilisons cette période de manière constructive. L'année 2026 nous promet de belles opportunités et des instants précieux. Nous en sommes convaincus !

**Votre collège des
bourgmestre et
échevins**





Saviez-vous que la commune de Schuttrange couvre une superficie de 16,1 km² ?

Cela représente environ 8 fois la taille de Monaco et une surface 36 fois supérieure à celle du Vatican !

JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE

À l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, des bâtiments et monuments ont été illuminés en bleu au Luxembourg et dans le monde entier. La commune de Schuttrange a également participé à l'initiative « Go Blue » de l'UNICEF et a affirmé son engagement en faveur des droits des enfants par l'illumination du campus « an der Däilt » en bleu.

Au delà de l'illumination symbolique, plusieurs initiatives ont permis de sensibiliser aux droits des enfants, notamment au « Schëtter Jugendhaus ». En accord avec le slogan « Go Blue », les ado-

lescents ont décoré la maison des jeunes en bleu, se sont informés à travers des brochures sur les droits des enfants, ont discuté du sujet et préparé des gaufres – un beau mélange de partage d'informations et de convivialité.

Chaque année, le 20 novembre, l'accent est mis sur les droits des enfants, qu'il s'agisse de leur sécurité, de leur éducation ou de leurs perspectives d'avenir. L'objectif est de souligner l'importance de donner aux enfants une voix réellement entendue, non seulement lors de la Journée mondiale de l'enfance,

mais chaque jour de l'année.





ORANGE WEEK

Cette année, la commune de Schuttrange a attiré à nouveau l'attention sur l'« Orange Week ». Une campagne qui s'oppose à toute forme de violence envers les femmes et les filles. Malgré les campagnes de sensibilisation, la violence domestique reste un problème majeur. Selon les statistiques officielles, plus de 1 000 personnes sont enregistrées chaque année au Luxembourg comme victimes de violences domestiques, et les experts estiment que le chiffre réel est nettement plus élevé.

Pour marquer un signe fort contre la violence domestique, de nombreuses actions ont été menées à travers le Luxembourg et au-delà des frontières nationales, afin d'informer sur ce sujet important et de sensibiliser le public. Dans notre pays, environ 80 événements ont eu lieu. Par ailleurs, 45 bâtiments ont été illuminés en orange entre le 25 novembre et le 10 décembre, dont le campus « an der Däält ».

Le conseil communal a souligné sa solidarité en portant chacun une épingle orange lors de la séance du 26 novembre.

Exposition « Derrière les chiffres »

Afin de sensibiliser à la réalité des féminicides, la Galerie du campus « an der Däält » accueillera l'exposition « Derrière les chiffres » au printemps 2026. Cette exposition met en lumière les destins qui se cachent derrière les statistiques publiées chaque année : des mères, des filles et des amies qui ont été tuées à la suite de violences extrêmes. L'artiste Fanny Vella, en collaboration avec le collectif « Nous Toutes Lyon », a créé des portraits en format bande dessinée pour rendre un dernier hom-

mage à ces femmes et inviter chacun, jeunes et adultes, à réfléchir sur cette problématique essentielle.

Victimes de violences : vers qui se tourner pour obtenir de l'aide ?

La violence n'est acceptable sous aucune forme. En cas de violence domestique, il est crucial de rappeler qu'il existe plusieurs ressources et endroits où les victimes peuvent obtenir l'aide nécessaire :

- Police ► T. 113
- infoFemmes
► infofemmes@fmpo.lu
- SOS Détresse
► www.454545.lu
- Violence.lu
► www.violence.lu
- UMEDO
► www.umedo.lu
- Centre National pour Victimes de Violences

Centre National pour Victimes de Violences

Depuis le 29 avril 2025, le Centre national pour Victimes de Violences est accessible à toute personne concernée, adulte ou mineure. Ce lieu d'accueil garantit un accès libre et immédiat, une prise en

charge spécialisée, une écoute attentive ainsi que des soins ambulatoires sur place. En cas de nécessité, une orientation rapide vers les services d'urgence est assurée.

L'objectif du centre est de faciliter et d'améliorer le parcours de soutien des victimes, en s'appuyant sur une collaboration étroite entre plusieurs acteurs de terrain : médecins, assistants sociaux, infirmiers, services de police et parquet.

Adresse : 3A, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg

Arrêt tram/bus : Stäreplaz - Étoile

Téléphone : (+352) 27 55 53 15

Courriel : info.cnvv@croix-rouge.lu

Horaires d'ouverture du CNVV :

- Lundi à jeudi : de 17h00 à 00h00
- Vendredi : de 18h00 à 02h00
- Samedi : de 10h00 à 02h00
- Dimanche : de 10h00 à 00h00

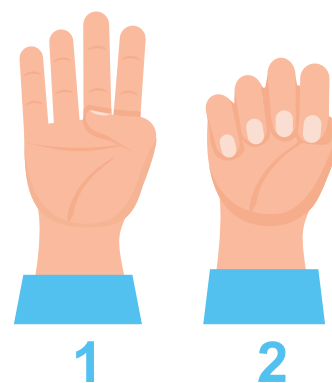
« Signal for Help »

Une autre possibilité de demander discrètement de l'aide en public ou lors d'un appel vidéo

est le « Signal for Help ». Un simple geste de la main qui peut avoir beaucoup d'impact dans des situations d'urgence et qui trouve son origine dans la pandémie de Covid-19. Si vous remarquez ce signal, il est important de communiquer discrètement avec la personne concernée et, si nécessaire, de faire appel à une aide professionnelle.

Comment réaliser ce geste de la main ?

1. Lever une main et plier le pouce vers l'intérieur.
2. Replier les doigts par-dessus le pouce.



RUFFBUS SYRDALL

Vous souhaitez rendre visite à des amis ou à votre famille en résidence pour seniors, ou vous rendre à l'hôpital sans vous soucier du stationnement ? Alors profitez du « Ruffbus Syrdall » ! Ce service de navette personnalisé vient vous chercher directement chez vous et vous conduit confortablement à votre destination.

Le minibus électrique, doté de huit places, est ouvert à toutes les personnes qui résident ou travaillent dans les communes de Schuttrange et Niederaanven. Il circule du lundi au jeudi de 8h à 22h, et le vendredi ainsi que le samedi jusqu'à 1h du matin. En plus de desservir l'ensemble du territoire des deux com-

munes, le « Ruffbus » rejoint également certains points d'intérêt dans les communes alentours, comme la salle de sport à Contern, la résidence pour seniors à Canach ou encore l'hôpital et le centre de rééducation au Kirchberg. Adapté aux besoins de chacun, le service accueille aussi bien les vélos, les poussettes que les fauteuils roulants.

La réservation est très simple : il suffit d'appeler le 28 108 39 et de préciser l'heure et le lieu de départ, la destination, le nombre de passagers et si un trajet retour est souhaité. Les réservations peuvent être effectuées jusqu'à sept jours à l'avance et au plus tard 30 minutes avant le départ.

Essayez le « Ruffbus Syrdall » et profitez d'une mobilité simple et agréable dans notre commune !



COLLABORATION AVEC « SOLINA AARBECHTSHËLLEF »

Au 1^{er} janvier 2026, plusieurs changements concernant les services destinés aux seniors sont entrés en vigueur. À partir de cette date, la commune de Schuttrange collabore avec « Solina Aarbechtshëllef », qui propose différents services aux personnes de plus de 65 ans ainsi qu'aux personnes en situation de dépendance : travaux de jardinage, aide ménagère et petites réparations. Les personnes profitant déjà des prestations de proximité sous les conditions de l'âge de 60 ans + pourront continuer à en profiter à l'avenir.

La commune de Schuttrange prend en charge les frais administratifs ainsi que les coûts liés au leasing des véhicules. Afin de garantir une répartition équitable des services, les heures consacrées aux travaux de jardinage et aux petites réparations sont limitées à 20 heures par mois. Pour les travaux ménagers et de nettoyage, la limite est fixée à 4 heures par semaine. Concernant les tarifs, la commune prend en charge 30 % des heures de travail effectuées. Cela correspond à 5,48 € par heure (hors TVA) pour les

travaux de jardinage et les petites réparations, ainsi qu'à 6,58 € par heure (hors TVA) pour les travaux ménagers et de nettoyage.

**Plus d'informations sur
www.aarbechtshellef.lu.**



RENFORCEMENT DE LA LÉGISLATION CONTRE LES PRODUITS DU TABAC ET PRODUITS NICOTINIQUES



La nouvelle loi relative à la lutte antitabac est entrée en vigueur le 1er janvier 2026. Cette loi a pour objectif de mieux protéger la santé de la population, et en particulier celle des enfants et des jeunes, en renforçant l'encadrement des produits du tabac chauffés, des sachets de nicotine et des nouveaux produits nicotiniques.

Ces produits sont désormais soumis aux mêmes règles que les cigarettes traditionnelles : les additifs tels que le CBD ou la caféine sont interdits. La consommation de ces produits est interdite dans tous les

lieux fréquentés par les enfants et les jeunes, tels que les écoles, les terrains de jeux ou d'autres espaces publics. En outre, la vente à des personnes de moins de 18 ans est strictement interdite et des avertissements sanitaires clairs doivent être affichés. La teneur en nicotine des sachets de nicotine et des nouveaux produits nicotiniques est limitée à un maximum de 0,048 mg par sachet ou par unité.

Cette loi constitue une étape importante pour le renforcement de la santé publique et la protection des jeunes.

**Plus d'informations sur
www.maviesanstabac.lu ou www.generationsanstabac.lu**

**Commune
SANS TABAC**

La législation antitabac au Luxembourg | Ce que dit la Loi

Ce document a un objectif purement informatif et n'a aucune valeur juridique. Pour toute précision, consultez la loi.

Ce document propose un panorama de la loi antitabac du 11 août 2006 et intègre les ajouts et modifications introduits en 2013, 2017 et 2025.



Les produits concernés par la loi

Produits du tabac

Cigarette
Tabac à rouler
Pipe
Cigare et cigarillo
Chicha/Narguilé
Tabac chauffé
Tabac à mâcher ou priser

Produits nicotiniques (sans tabac)

Cigarette électrique rechargeable et jetable
Sachets de nicotine
Nouveaux produits nicotiniques



Produits non concernés par la loi

Les produits nicotiniques destinés au sevrage tabagique* disponibles en pharmacie.



*p.ex : patches, sprays, gommages, etc.

2025



Vente et achat

Interdit aux mineurs de moins de 18 ans

Interdiction en vigueur depuis 2006. En cas de doute, depuis 2026, le vendeur doit exiger la présentation d'une pièce d'identité à des fins de vérification.

Vente et achat en ligne

Interdite

Vente en ligne et vente transfrontalière à distance sont interdites.



Distribution échantillon

Distribution gratuite interdite

Interdiction de donner, offrir, distribuer ou livrer gratuitement des produits, même dans le cadre de promotions, événements, ou par internet.



Événements / Espaces extérieurs

Encadrement possible par règlement Grand-Ducal

Certaines zones extérieures (p. ex. stades, festivals, terrasses) peuvent être soumises à des interdictions locales de fumer/vapoter, selon des règlements grand-ducaux ou décisions communales.



Étiquetage et emballage

Avertissements sanitaires obligatoires

Pour tous produits du tabac et sachets de nicotine : images choc et messages graphiques obligatoires.

Pour les cigarettes électroniques, les flacons de recharge et les nouveaux produits nicotiniques : avertissements textuels obligatoires.



Publicité, promotion et parrainage

Totalement interdit

Interdiction stricte de la publicité et du parrainage. Publicité uniquement autorisée sur le point de vente à l'intérieur des débits tabac avec plusieurs restrictions.

2025



Composition et arômes

Arômes interdits

Cigarettes, tabac à rouler, tabac chauffé : arômes caractérisants* et certains additifs** interdits.

Autres produits du tabac : certains additifs** interdits.

E-cigarette : certains additifs** interdits.

Sachets de nicotine : certains additifs** + caféine, CBD, taurine interdits.

*odeurs ou goûts (p.ex : menthol, vanille, bonbon...)

**liés à l'énergie, facilitant l'absorption de la nicotine ou considérés toxiques



Consommation

Interdiction dans les lieux publics couverts et fermés

Interdit de fumer ou vapoter dans : établissements scolaires et leur enceinte, crèches, hôpitaux, transports publics, lieux de travail fermés, restaurants et bars.

2025



Teneur maximale en nicotine

Maximum 0,048 mg libérée par unité et par gramme de produit uniquement pour :

Sachets de nicotine : limite de 0,048 mg de nicotine par sachet

Nouveaux produits nicotiniques : limite de 0,048 mg de nicotine par unité (ou par gramme si le produit n'est pas conditionné par unité).



Protection des mineurs

Interdiction renforcée

Interdiction renforcée dans les lieux destinés à accueillir ou à héberger des mineurs : écoles et leur enceinte, aires de jeux, enceintes sportives où des <16 ans font du sport, véhicules avec des enfants de moins de 12 ans.



Sanctions

Amende administrative et pénale

Les contrevenants (vente à mineur, publicité, usage dans lieux interdits, etc.) peuvent être sanctionnés par des amendes administratives ou pénales.

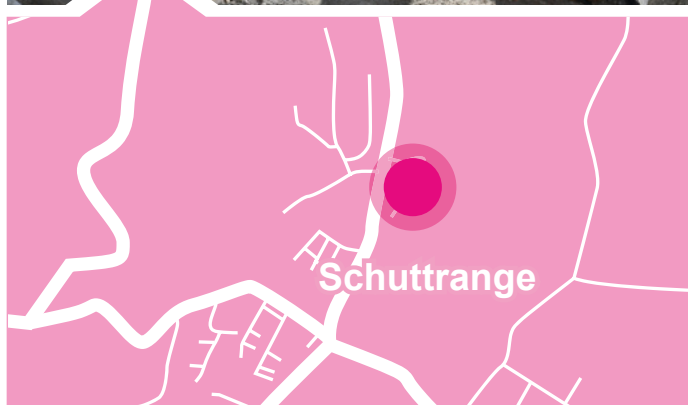
MARIAGE



Félicitations

Schommarz Kurt & Kails Caroline
12.12.2025

PROJET EN COURS : CIMETIÈRE



Place de l'Église
- Schuttrange





JARDINS EN GRAVIER

Ces dernières années, les jardins en gravier ont connu un grand succès dans la commune de Schuttrange. On se promet peu ou pas de travail, un jardin « propre » aux lignes épurées, et pas de frais supplémentaires une fois le jardin en gravier aménagé. Cependant,

beaucoup de gens ont déjà constaté que la réalité est tout autre : avec le temps, des herbes poussent entre les pierres et la température devant la porte d'entrée devient insupportable, surtout en été. Cela s'explique principalement par le fait que les pierres chauffent

fortement en raison des étés de plus en plus chauds, qu'il n'y a pas de plantes pour fournir de l'ombre et que, du fait de l'imperméabilisation du sol, celui-ci ne peut ni absorber ni évaporer l'eau, ce qui l'empêche de réguler la température. Avec un jardin de gravier, c'est

donc un véritable désert qui s'étend devant sa porte !

La diversité des insectes a fortement diminué ces dernières années, notamment parce qu'ils trouvent de moins en moins d'habitats et de nourriture. En créant un jardin en gravier, on contribue à la diminution du nombre d'abeilles sauvages et de papillons, dont nous dépendons pourtant fortement pour la pollinisation et donc pour notre production alimentaire. Un jardin naturel favorable aux pollinisateurs permet de lutter contre tous ces problèmes tout en embellissant votre propriété. Un tel jardin offre donc un habitat à une multitude d'animaux et d'insectes, réduit la chaleur en été et peut également absorber beaucoup d'eau en cas de fortes pluies.

Si vous souhaitez contribuer davantage à la préservation de la biodiversité dans votre jardin, vous pouvez vous renseigner sur les différentes possibilités sur le site www.sias.lu ou demander conseil à un employé de la Station biologique du SIAS.

www.sias.lu



Kontakt

Doris Bauer
d.bauer@sias.lu
 tel.: 34 94 10 27
www.sias.lu

Auteur de
l'article :



TWIN4RESILIENCE : UN PROJET POUR UN AVENIR PLUS RÉSILIENT

Twin4Resilience est un projet européen innovant qui vise à améliorer la capacité de nos sociétés à faire face aux défis tels que le changement climatique, les catastrophes naturelles ou les crises sociales. Des villes et régions partenaires issues de six pays collaborent afin d'exploiter des technologies modernes, notamment les jumeaux numériques territoriaux, pour renforcer la résilience de notre environnement, de nos infrastructures et de nos communautés.

Le projet repose sur une coopération étroite entre chercheurs, collectivités, entreprises et citoyens. Ensemble, ils développent des solutions concrètes et durables, axées sur l'innovation et le renforcement des compétences locales pour mieux anticiper et gérer les situations de crise.

Réunion du consortium en décembre à Schuttrange

Les 17 et 18 décembre 2025, Schuttrange a accueilli une réunion du consortium réunissant l'ensemble des partenaires. Cette rencontre a permis de partager les expériences de chacun et de définir les prochaines étapes du projet. Elle a également constitué une excellente occasion de renforcer la collaboration et de faire émerger de nouvelles idées, insufflant une dynamique positive au projet.

Partenaires

Le projet rassemble des villes et régions partenaires issus de six pays européens : Schuttrange (LU), Utrecht (NL), Amsterdam (NL), Bruxelles (BE), Rennes (FR), Dublin (IE), la Flandre (BE) et Leiedal (BE).

Vous trouverez plus de détails sur le projet sur www.t4r.nweurope.eu.



ENSEMBLE, POUR LE BONHEUR DE NOS ENFANTS

Association de Parents d'élèves de l'école Schuttrange • Astrid van der Drift (Présidente), Tamara Smit, (Trésorière), Samantha Wilwerding (Membre)

Beaucoup des plus beaux moments de l'année scolaire ne veraient pas le jour sans l'Association de parents d'élèves. L'APE œuvre souvent dans les coulisses, mais son engagement se ressent à chaque instant. Grâce à son amour, son temps et son dévouement, elle permet aux enfants et à leurs familles de passer de merveilleux moments ensemble. Parmi ses événements phares figurent le bal d'Halloween, la fête de Saint-Nicolas, le bal de carnaval et la fête de l'école. L'association participe également à de nombreuses manifestations communales, où ses gaufres remportent toujours un franc succès.

Certaines activités de l'Association de parents d'élèves naissent d'une collaboration étroite avec l'école. Parmi les moments forts figure la fête de Saint-Nicolas. Ce jour-là, les membres de l'APE sont mobilisés du matin au soir : ils préparent les sachets de friandises et veillent à ce que les enfants souffrant d'allergies ou d'intolérances reçoivent un sachet adapté, afin que chacun puisse profiter pleinement de son cadeau du Saint-Nicolas.

Un autre rendez-vous incontournable, la fête scolaire organisée le dernier vendredi avant les vacances d'été. Dès septembre, les préparatifs commencent. L'association prend en charge l'ensemble de la restauration : grillades, gaufres, glaces et boissons, pour que tout le monde soit bien servi. Des jeux et activités variés complètent la fête, ravissant les enfants et offrant aux parents un moment de

Une large palette de missions



détente pour échanger entre eux et célébrer ensemble la fin d'une belle année scolaire.

En parallèle de ces événements, l'APE soutient également des projets qui renforcent la sécurité et le bien-être des élèves. L'an dernier, elle a offert un gilet de sécurité à chaque enfant et financé une petite maison à livres pour la bibliothèque scolaire. Les cadeaux distribués par le Saint-Nicolas sont eux aussi pris en charge par l'association. Pour rendre toutes ces initiatives possibles, une cotisation est demandée aux familles : 10 euros par enfant, ou 25 euros pour les familles avec trois enfants ou plus.

Les visages derrière l'Association de parents d'élèves

L'APE est composée d'un groupe de parents engagés dont les enfants fréquentent l'école à Munsbach. Le comité compte actuellement 12 membres, soutenus par plusieurs personnes qui donnent un coup de main ponctuel, même si leurs enfants sont déjà au lycée. Pour l'instant, le comité est exclusivement composé de



mamans. « Nous serions évidemment ravis d'accueillir des papas prêts à nous rejoindre », souligne la présidente, Astrid van der Drift.

« Quand je repense aux années 90, la répartition hommes-femmes était équilibrée. Parmi les membres fondateurs, il y avait autant d'hommes que de femmes. Aujourd'hui, nous n'avons que des mamans dans le comité, mais de nombreux papas sont actifs en arrière-plan. » Et ce travail est précieux, car chacun contribue au succès des événements organisés.

L'association se définit comme une équipe diverse, flexible et ouverte, où chacun est le bienvenu, quel que soit le temps qu'il peut consacrer ou la manière dont il souhaite s'im-

pliquer. La maîtrise du luxembourgeois n'est pas nécessaire. « Nous sommes une commune internationale, et cela se reflète dans l'école comme dans notre comité. Nos réunions se déroulent principalement en anglais, avec un mélange de luxembourgeois et de français. Toute personne qui souhaite contribuer peut le faire. La langue n'est pas un obstacle. On trouve toujours une solution. Et si un mot m'échappe, Google Translate est là », ajoute Astrid van der Drift avec humour.





« Dès qu'une fête s'annonce, toute aide est accueillie avec grand plaisir ! »

Lors de l'organisation d'un événement, toute aide est précieuse pour l'Association de parents d'élèves : préparer un gâteau, tenir le comptoir pendant une demi-heure, décorer la salle ou encore participer au rangement et au nettoyage. Il n'est pas nécessaire d'assister à toutes les réunions ni d'être toujours disponible, précise la présidente : « Personne ne doit se sentir obligé.

Chacun fait selon ses possibilités et son organisation. Et quand on a un peu de temps, c'est toujours apprécié. »

Samantha Wilwerding illustre ce principe par son expérience : « Dès le début, j'ai expliqué que je ne pourrais pas aider lors de la fête scolaire. J'ai trois petits enfants à gérer. C'est pareil pour les bals... Je ne pouvais pas être présente sur place. Mais préparer des muffins à l'avance, ça, je pouvais le faire. »

Petites mains, grand impact

Aux côtés des adultes, plusieurs enfants participent eux aussi aux pré-

paratifs. Ils découvrent de façon concrète comment se prépare un événement et prennent conscience du travail qu'il nécessite. « Nos enfants apprennent ainsi la valeur du bénévolat. Sans bénévoles, rien de tout cela ne serait possible », rappelle la trésorière, Tamara Smit. Et les plus jeunes s'investissent avec enthousiasme : préparer la salle avant le bal de carnaval, remplir la machine à popcorn ou encore assembler les gobelets de friandises. La fille d'Astrid a même participé au marché de Noël de Schuttrange, où elle a vendu des gaufres avec deux amies. En impliquant les enfants de cette manière, l'As-

sociation des parents d'élèves pose les bases de demain et contribue à transmettre l'esprit du bénévolat, et avec lui la vie associative.

« Notre objectif : des enfants heureux et des parents satisfaits »

Même si les membres de l'Association de parents d'élèves s'investissent pleinement pour apporter de la joie aux enfants et à leurs familles, une grande partie de leur travail reste méconnue. La plupart des tâches se déroulent en coulisses. Ainsi, les photos de classe sont souvent attribuées à l'école, alors que c'est l'association qui s'occupe de toute l'organisation et des passe-partout. La reconnaissance existe, bien sûr, mais leur visibilité pourrait encore être améliorée, estime Astrid. Alors que d'autres associations profitent d'une visibilité évidente grâce à la musique ou au sport, l'APE œuvre plutôt en arrière-plan. « C'est pour cela que nous sommes ravis de figurer dans le bulletin

communal. Cela permet aux parents de mieux comprendre tout ce que nous faisons », explique la présidente.

Sur un point, Astrid, Tamara et Samantha sont parfaitement d'accord : grâce à leur engagement, elles réussissent à faire naître des sourires chez les petits comme chez les grands. Et elles comptent poursuivre leurs efforts jusqu'à ce que de nouveaux membres rejoignent le comité et reprennent le flambeau avec leurs propres idées et leur énergie.



ASTRONAUTE POUR UN JOUR

Matei Radu • Élève

Le 14 octobre 2025, 15 jeunes Luxembourgeois ont eu la chance de participer à un vol parabolique, parmi eux Matei Radu, originaire de la commune de Schuttrange. Son père, passionné depuis longtemps par l'espace, avait découvert un concours sur le site « Astronaute pour un jour » l'existence d'un concours et avait proposé à son fils d'y prendre part. « J'ai immédiatement accepté, car c'était une expérience unique ! Non seulement le vol, mais aussi la possibilité de devenir ambassadeur pour la LSA (Luxembourg Space Agency) », raconte le lycéen de 16 ans.

Au départ, plus de 400 candidats âgés de 13 ans ou plus s'étaient inscrits. La sélection fut exigeante : tests sportifs, médicaux, logiques



© PANCAKEI Photographie

et psychologiques ont mis les participants à l'épreuve. Progressivement, le nombre s'est réduit jusqu'à ce qu'il ne reste que 40 élèves : 15 du Luxembourg, les autres d'Autriche et d'Estonie.

La préparation a demandé beaucoup de temps et d'énergie. « C'était épuisant ! Je me suis demandé pourquoi je participais. Mais

je me suis rappelé que c'était mon rêve depuis l'enfance. J'ai toujours voulu devenir astronaute. Alors je me suis dit : je vais aller jusqu'au bout, peu importe la difficulté. Parce que c'est une occasion unique qui ne reviendra jamais. »

Une expérience hors du commun

Le vol parabolique est difficile à décrire. Matei

le compare à une expérience de balançoire : « C'est comme lorsqu'on se balance très haut. Et puis, dans ce court instant avant de redescendre, on a l'impression de ne plus avoir de poids. Sauf qu'ici, cela dure beaucoup plus longtemps. On sent des picotements dans le ventre, la gravité disparaît. »

Chaque parabole a duré entre 20 et 22 secondes, répétée 16 fois. Pour le corps, c'était un véritable défi : selon les statistiques, environ 10 % des participants se sentent mal pendant le vol. « Après la 13^e fois, j'ai eu des nausées. J'ai fait une pause, mais je voulais absolument participer aux deux dernières, car c'était une chance que je ne voulais pas manquer. »

Au-delà du vol spectaculaire, l'expérience a

aussi favorisé des liens sociaux. De nombreuses amitiés se sont nouées entre les jeunes durant cette période intense. « Nous nous sommes très bien entendus et nous restons encore en contact », raconte Matei.

Un regard vers l'avenir

Matei envisage-t-il désormais une carrière spatiale ? « Si je devais choisir aujourd'hui mes études, ce serait probablement dans le domaine de l'astrophysique. C'était jusqu'à présent mon premier choix. Mais je dois encore y réfléchir. Pour l'instant, je ne suis pas sûr. »

L'histoire de Matei illustre l'importance d'offrir aux jeunes des opportunités pour réaliser leurs rêves. « Astronaute pour un jour » n'est pas seulement une expérience ex-

traordinaire, mais aussi une plateforme essentielle pour éveiller l'intérêt des jeunes pour la recherche, les technologies innovantes et la science. Grâce aux vols paraboliques, qui simulent la microgravité, la « Luxembourg Space Agency » parvient à rapprocher la jeunesse du secteur spatial – et ce, avec succès.



© PANCAKE! Photographie

Vidéo



© PANCAKE! Photographie

22.09

PAUSE- POWER 2025



Durant la semaine du 22 septembre, le campus « an der Döllt » a accueilli une nouvelle édition du projet « Pausepower » – une belle initiative mise en place par l'école, en étroite collaboration avec la commune, Dussmann (prestataire de la cuisine de la Maison Relais), la commission de la famille, du troisième âge et des affaires sociales, la Ligue médico-sociale ainsi que les représentants des pa-

rents. Cette année, le projet a également bénéficié du soutien du Ministère dans le cadre du label GIMB, avec un accent particulier mis sur la thématique « Réduction du sucre ».

Les enfants de tous les cycles ont pu profiter, durant la récréation, d'un buffet entièrement sans sucre, composé de délicieuses alternatives saines. Tartines à la tomatade, yaourt au muesli, gâteau aux

courgettes... il y en avait pour tous les goûts.

Un immense merci à tous les organisateurs ainsi qu'aux parents, dont l'imagination et l'engagement permettent aux enfants de savourer des recettes équilibrées. Une alimentation saine commence dès la boîte à tartines – et « Pausepower » en est une délicieuse démonstration !



MARCHÉ DE SCHUTTRANGE



Le 11 octobre 2025, le marché de Schuttrange a animé la place de l'Église avec une belle diversité de stands. Les visiteurs ont pu découvrir une large sélection de produits faits maison, locaux et frais : pâtisseries, fruits et légumes, liqueur de noix, galettes de pommes de terre, plats internationaux et objets de décoration.

Au « Schëtter Treff », les enfants ont pu participer à une activité photo ludique organisée par le club photo.



ATELIER CITOYEN : FACILITER L'INTÉGRATION

Le 14 octobre 2025, le deuxième atelier citoyen de l'année s'est tenu au Centre Culturel du campus « an der Dällt » à Munsbach. Après un premier rendez-vous en avril, riche en idées, les habitants se sont retrouvés pour réfléchir collectivement aux enjeux du vivre-ensemble, de l'intégration et de l'interculturalité, et pour formuler des propositions concrètes.

Répartis en deux groupes, les participants ont exploré plusieurs questions clés : Quels sont les lieux de vie, de travail et de loisirs dans la commune ? À quels moments et avec qui se construit le vivre-ensemble ? Quels leviers peuvent renforcer la cohésion sociale au sein de la commune ? Les échanges ont révélé que, bien que beaucoup d'habitants travaillent ou fassent leurs courses en dehors de la commune, ils aiment y

passer leur temps libre, notamment grâce aux nombreuses fêtes et événements organisés chaque week-end. Pour enrichir encore davantage la vie sociale, il a été proposé de développer des activités ciblées en semaine, car les moments de convivialité se concentrent surtout le samedi et le dimanche. La commune offre déjà une belle variété d'activités sportives en semaine, ainsi que des événements culturels ponctuels. Mais ce qui crée véritablement du lien, ce sont les initiatives

spontanées en dehors du cadre communal ou associatif : barbecues entre voisins, balades collectives ou soirées jeux. La plateforme Hoplr offre un cadre adapté pour encourager ce type d'échanges.

Quand la langue et la communication ouvrent la voie à l'intégration

La communication a constitué un autre axe fort de l'atelier, en tant que levier essentiel d'une intégration réussie. La langue y joue un rôle central : beaucoup





de participants ont souligné l'importance d'apprendre une langue dans un cadre convivial et agréable. Plusieurs idées créatives ont émergé pour redynamiser le café des langues, notamment en aménageant des espaces plus chaleureux ou en associant musique, repas et échanges.

La stratégie de communication de la commune est également déterminante dans le processus d'intégration. Le sentiment d'être bien informé et la capacité à s'impliquer activement dans la vie communautaire dépendent fortement de la clarté et de l'accessibilité des informations diffusées. C'est pourquoi, en amont de

l'atelier, les différents canaux de communication de la commune de Schuttrange ont été présentés, parmi lesquels le bulletin communal, l'Eventblock, le site internet et les réseaux sociaux. Afin de mieux comprendre les habitudes et les besoins des citoyens en matière d'information, la commune a lancé en novembre 2025 une enquête via la plateforme Hoplr. Les résultats permettront d'adapter la communication aux attentes des habitants et de renforcer ainsi l'intégration et le vivre-ensemble au sein de la commune.

Le collège des bourgmestre et échevins s'est réjoui de la participation

active et de la richesse des échanges. La commune s'engage à examiner attentivement les propositions formulées et à évaluer celles qui pourront être concrètement mises en œuvre. L'une d'entre elles est d'ailleurs déjà en cours de réalisation : la mise à jour du dossier d'accueil à destination des nouveaux habitants. Cette chemise leur offrira une vue d'ensemble des informations clés, des associations locales et des services utiles, afin de faciliter l'intégration dans leur nouvelle commune.

SOIRÉE CINÉMA

« OPERATION PAULY »

Le vendredi 17 octobre 2025, la commune avait convié le public à une soirée cinéma au Centre Culturel au campus « an der Däält ». La soirée était placée sous le signe de l'histoire et de la mémoire collective. Le film luxembourgeois « Operation Pauly » a été projeté. Il retrace la fuite de quatre prisonniers, dont

deux Luxembourgeois, d'un camp annexe du camp de concentration de Buchenwald. Le producteur et le réalisateur ont partagé des aperçus passionnants du tournage, et l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois a été brièvement présentée, avec ses missions essentielles pour préserver la mé-

moire collective. Une exposition thématique est venue enrichir le programme : des uniformes militaires et des objets historiques de la Seconde Guerre mondiale étaient exposés, dont des pièces retrouvées dans les environs de l'ancien camp RAD à Schrassig.



JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION

Le 18 octobre 2025, dans le cadre de la Journée nationale de commémoration, la commune de Schuttrange a rendu hommage à la résistance du peuple luxembourgeois durant l'occupation de 1940 à 1945. Des millions de personnes ont perdu la vie pendant la Seconde Guerre mondiale : résistants, enrôlés de force, familles déplacées et victimes de la persécution juive. Une gerbe a été déposée au « Monument des morts » sur la place de l'Église, en signe de respect et de reconnaissance envers ces victimes.

Le programme de cette journée comprenait une messe solennelle ainsi que la présentation de la brochure « Über Kollaborateure, Mitläufer, Patrioten und Resistenzler ». Dans cet ouvrage, l'auteur originaire de Schrassig, Marc Trossen, explore

les multiples facettes de la résistance luxembourgeoise et montre, à travers des exemples concrets, que l'histoire ne se résume pas au noir et blanc, mais comporte de nombreuses zones grises. Une exposition thématique dans la salle du conseil communal est venue compléter le programme. On pouvait y découvrir des objets datant de la Seconde Guerre mondiale, dont certains retrouvés aux abords de l'ancien camp RAD à Schrassig.

La brochure « Über Kollaborateure, Mitläufer, Patrioten und Resistenzler » est disponible à l'accueil de la commune ou en ligne dans la boîte aux lettres virtuelle sur notre site internet.





VISITE CULTURELLE À BELVAL



Le 19 octobre 2025, la Commission de la culture a invité les habitants de la commune à une enrichissante excursion culturelle à Esch-Belval. Au programme, une visite guidée de la Cité des Sciences et du Haut Fourneau, permettant aux participants de plonger dans l'histoire industrielle du site.

Considéré pendant de longues années comme le cœur de la sidérurgie luxembourgeoise, Belval s'est métamorphosé en un quartier contemporain où se croisent recherche, culture et habitat. Ce lieu emblématique illustre aujourd'hui une belle harmonie entre héritage industriel et innovation.

La Commission des Affaires Culturelles adresse ses sincères remerciements à toutes les personnes présentes et se réjouit déjà de vous retrouver lors de ses prochaines activités culturelles.



SCHUTTRANGE RELÈVE LE DÉFI DE LA PLANTATION D'ARBRES

Le 16 octobre 2025, la commune de Siegelsbach a réalisé une vidéo dans le cadre de l'initiative de la plantation d'arbres et a nommé Schuttrange comme commune partenaire pour poursuivre ce défi. Le collège des bourgmestre et échevins n'a pas hésité et, peu après, a planté avec le conseil communal un prunier dans la Rue Jeanne Rouff. La vidéo a rapidement rencontré un grand succès en ligne, incitant d'autres communes et associations à participer et à se lancer mutuellement des défis. Schuttrange a invité Weiler-la-Tour, puis ce fut au tour de Sandweiler. Nos associations locales se sont également mobilisées ces dernières semaines et mois, entre autres le Club des Jeunes, l'Amicale des pompiers Munsbach-Schuttrange, « Theaterfrënn », « Jugendhaus », le club photo, « Fraen



a Mammen Schëtter » ainsi que « Rousefrënn ».

Ceux qui pensent que planter un arbre est ennuyeux se trompent ! La créativité n'a pas de limites dans cette initiative, et de nombreuses idées amusantes et vidéos originales ont vu le jour. L'idée derrière cette action n'est pas seulement de rassembler les gens et de partager des moments conviviaux, mais surtout

de contribuer de manière significative à la protection de l'environnement. Chaque arbre planté aide à capter le CO₂, à améliorer la qualité de l'air et à offrir un habitat essentiel pour la faune. Un petit geste qui a un grand impact, quand on regarde tous les arbres plantés grâce à ce défi !



FORUM SUR LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION

Le 28 octobre 2025, la Commission de la Famille, du Troisième Âge et des Affaires Sociales a invité à un forum placé sous le signe de la sécurité et de la prévention. En collaboration avec la Police et l'ASBL GoldenMe, les participants ont reçu de nombreux conseils pratiques pour renforcer leur sécurité à domicile, dans les lieux publics et en ligne. Des sujets tels que les cambriolages et la cybercriminalité

ont été abordés de manière concrète, à travers des exemples tirés du quotidien.

Avec l'âge, l'isolement social et la solitude peuvent rendre certaines personnes plus vulnérables aux tentatives de fraude. C'est pourquoi une attention particulière a été portée aux personnes âgées, afin de leur fournir des outils simples et efficaces pour se prémunir contre les abus.

Ce forum a été une belle occasion d'échange, permettant aux participants de poser leurs questions aux intervenants et de découvrir des mesures préventives faciles à mettre en œuvre à la maison.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont participé et contribué activement aux discussions.





MARCHÉ DE SCHUTTRANGE

Le deuxième samedi de novembre, la Place de l'Église à Schuttrange s'est animée grâce au marché. De nombreux habitants en ont profité pour acheter des produits régionaux, échanger quelques mots avec les vendeurs et se réjouir de l'ambiance conviviale.

À partir de 10 heures, les plus jeunes visiteurs ont participé à un atelier créatif au « Schëtter Treff ». Avec des noix, des fruits et des fils, ils ont réalisé de belles décorations d'automne qu'ils ont ensuite rapportées fièrement chez eux.



DAG VUM DRËTTEN ALTER



Le 16 novembre 2025, le Centre Culturel du campus « an der Däält » a accueilli la célébration de la Journée du troisième Âge, dédiée à nos aînés. Un apéritif convivial suivi d'un menu raffiné en trois services a permis aux participants de partager rires et échanges chaleureux. Près de 100 personnes se sont ainsi réunies pour profiter d'un

après midi agréable. Les habitants âgés de plus de 80 ans ont été particulièrement honorés et ont reçu un sachet de produits locaux. L'événement a été organisé par la commune de Schuttrange, en étroite collaboration avec la Commission de la Famille, du Troisième Âge et des Affaires Sociales, ainsi que l'Amiperas.



SAINT NICOLAS À L'ÉCOLE

Le 5 décembre 2025, Saint Nicolas a rendu visite au campus « an der Dällt », répandant la joie parmi les enfants. Après un moment festif, rythmé par des chants et des danses, chaque enfant a reçu un sac délicatement garni de chocolat bio et équitable ainsi que de savoureuses friandises.



12.12

14.12

MARCHÉ DE NOËL DE SCHUTTRANGE



Le marché de Noël de Schuttrange a de nouveau attiré de nombreux visiteurs et apporté une ambiance chaleureuse et festive à la commune. Les festivités ont débuté le 12 décembre 2025 par une courte cérémonie d'ouverture, à laquelle ont participé, entre autres, le collègue des bourgmestre et échevins, le conseil communal, le principal organisateur du marché Philippe Hutmacher, ain-

si que des membres de diverses associations locales. Les premiers visiteurs ne se sont pas fait attendre et ont rapidement trinqué, un verre de vin chaud à la main, entre les chalets en bois, pour célébrer l'une des plus belles périodes de l'année. L'ambiance musicale était également au rendez-vous : vendredi soir, les « Schëtter Jongbléiser » et la « Schëtter Strëpp » ont parfaitement assu-

ré l'animation, tandis que samedi, « Simply2 » ont pris place sur scène avec une setlist variée qui a ravi le public.

Avec ses 16 stands, le marché de Noël était non seulement une fête pour les yeux et les oreilles, mais aussi pour les papilles. Les associations ont mis tout leur cœur à proposer une offre culinaire riche. Sucré ou salé, cuisine luxembourgeoise ou





spécialités internationales : il y en avait pour tous les goûts.

Comme les années précédentes, le marché de Noël de Schuttrange a de nouveau été organisé en tant que « Green Event ». Pendant les trois jours, aucun plastique ni produits jetables n'ont été utilisés. Les déchets ont été triés puis éliminés de manière appropriée. Une grande importance a également été accordée aux produits régionaux, bio, végétariens et équitables. Pour économiser de l'énergie, des lumières LED ont été utilisées,

et les équipes de nettoyage ont eu recours à des matériaux écologiques afin de protéger l'environnement.

En repensant à tous ces visages souriants, on peut affirmer que le marché de Noël 2025 a été un grand succès. Un immense merci à toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de cet événement !

**GREEN.
EVENTS**





MARCHÉ DE SCHUTTRANGE

Le dernier marché de Schuttrange de l'année 2025 s'est tenu le matin du 13 décembre. Une large panoplie de produits régionaux et faits maison a été proposée aux visiteurs : des délicatesses asiatiques et italiennes, des articles en cuir, des sauces, des soupes, des fruits et légumes, de la viande, des galettes de pommes de terre et bien plus encore.

Pour les enfants, une belle activité était au programme au « Schëtter Treff ». L'acteur Claude Humbert leur a lu un conte d'hiver. Une merveilleuse occasion d'écouter, de rêver et de se laisser enchanter.



FÉLICITATIONS POUR LES 90 ET 95 ANS

Le 15 décembre 2025, une belle fête en l'honneur de nos seniors s'est tenue dans la salle du conseil communal à Schuttrange. Plusieurs habitants se sont retrouvés pour célébrer ensemble leur 90^e ou 95^e anniversaire. Ce

fut une occasion chaleureuse de se revoir après un certain temps, d'échanger des nouvelles et des souvenirs, et de partager un morceau de gâteau d'anniversaire dans une ambiance conviviale.

Nous adressons nos remerciements à toutes les personnes présentes lors de cet événement et nous nous réjouissons déjà des prochains anniversaires qui auront lieu en 2026.





CHRËSCHTFEIER AM SCHËTTER TREFF

Le mercredi 17 décembre, la Commission de la Famille, du Troisième Âge et des Affaires sociales avait invité à sa fête de Noël au « Schëtter Treff ». Ce moment chaleureux a permis de clôturer

l'année 2025 dans une ambiance conviviale, d'échanger, de trinquer ensemble et de savourer de délicieuses pâtisseries de Noël.





SECOND HAND KANNERSAACHEN



Org. Déi Gréng Schëtter



QUIZOWEND



Org. FC Munsbach



HALLOWEENPARTY

46



Org. Eltervereenegung Schëtter



TRAULICHT BRENNEN



Org. Stippi asbl et Haff A-Schmatten



BUFFET



Org. Amicale Pompjeeën Minsbech-Schëtter



BEAUJOLAIS-OWEND



Org. Fotoclub



CÄCILIENDAG



Org. Schëtter Gesank



ADVENTSMAART



Org. Fraen a Mammen Schëtter



CHRËSCHTCONCERT



Org. Schëtter Gesank

14.12

CONCERT SPIRITUEL



Org. Schëtter Musek

18.12

CHRËSCHTFEIER AMIPERAS



Org. Amiperas Schëtter



-



CHRISTMAS BOYS CUP



Org. FC Munsbach



**Vous trouverez
plus de photos ici.**



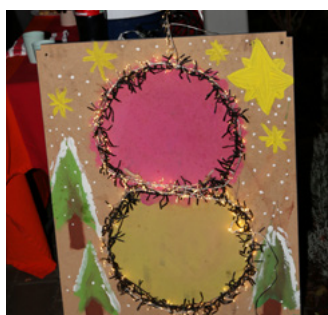
SmugMug 



-



AL-SCHËTTER ADVENTSKALENNER





Kannerfuesbal

Centre culturel · Campus "an der Däilt"
org. Association de parents d'élèves
de l'école Schuttrange

📅 28.02.2026 ⌚ 14:00



Vernissage Expo "Derrière les chiffres"

Galerie · Campus "an der Däilt"
org. Commune de Schuttrange

📅 09.03.2026 ⌚ 19:00



Kannerfuesbal

Centre culturel · Campus "an der Däilt"
org. Allergy Network

📅 01.03.2026 ⌚ 14:00



Schëtter Maart

Place de l'Église · Schuttrange
org. Commune de Schuttrange

📅 14.03.2026 ⌚ 09:00



Stippi goes Fuesbal

Café de la Gare
org. Stippi ASBL

📅 06.03.2026 ⌚ 21:00



Repair Café

Schëtter Treff
org. Cell Luxembourg & Commune de
Schuttrange

📅 14.03.2026 ⌚ 09:00



Kuppel Cup

Hall des sports 2 · Campus "an der Däilt"
org. Amicale Pompjeeën Minsbech-
Schëtter

📅 07.03.2026 ⌚ 12:00



Greater Region Benelux Cup

Hall des sports 1 · Campus "an der Däilt"
org. Rythmica Lux Schuttrange

📅 14.03. - 15.03.2026 ⌚ 09:00



Grand Prix Jeunes N°5

Hall des sports 1 · Campus "an der Däilt"
org. Badminton Club Schuttrange

📅 08.03.2026 ⌚ 09:00



Grouss Botz

Place de l'Église · Schuttrange
org. Commune de Schuttrange

📅 21.03.2026 ⌚ 09:30



Dag vun de Choucrouuten

Centre Culturel · Campus "an der Däilt"
org. Amiperas Schëtter

📅 08.03.2026 ⌚ 11:30



Selwer Ge"Maart"

Centre culturel · Campus "an der Däilt"
org. LSAP Schëtter

📅 22.03.2026 ⌚ 11:00



Gemengerotssätzung

Salle du Conseil Communal
org. Commune de Schuttrange

📅 25.03.2026 ⌚ 17:00



Wine and Dine

Centre culturel · Campus "an der Däilt"
org. Amicale Pompjeeën Minsbech-Schëtter asbl

📅 25.04.2026 ⌚ 19:00



2nd hand sale for babies & kids

Centre Culturel · Campus "an der Däilt"
org. Lèche League Luxembourg

📅 28.03.2026 ⌚ 10:00



Gemengerotssätzung

Salle du Conseil Communal
org. Commune de Schuttrange

📅 29.04.2026 ⌚ 17:00



Schëtter Maart

Place de l'Église · Schuttrange
org. Commune de Schuttrange

📅 11.04.2026 ⌚ 09:00



Schëtter Maart

Place de l'Église · Schuttrange
org. Commune de Schuttrange

📅 09.05.2026 ⌚ 09:00



Kabaret "Illusiounen"

Centre culturel · Campus "an der Däilt"
org. Commission des Affaires Culturelles

📅 17.04.2026 ⌚ 20:00



Pétanque Season Open

Boulodrome · Munsbach
org. La Pétanque Schëtter

📅 09.05.2026 ⌚ 10:00



Kanner Second-Hand Maart

Centre culturel · Campus "an der Däilt"
org. Déi Gréng Schëtter

📅 19.04.2026 ⌚ 10:00



Gala Concert

Hall des sports 2 · Campus "an der Däilt"
org. Schëtter Musek

📅 09.05.2026 ⌚ 19:00



Flèche Wallonne

Huy
org. Commission du sport et des loisirs

📅 22.04.2026 ⌚ 07:00



Porte ouverte + Grillfest op der Zuuchtanlag

Station d'élevage · Uebersyren
org. Cercle Avicole Schuttrange

📅 10.05.2026 ⌚ 10:00



Marche Gourmande

Centre culturel · Campus "an der Däilt"
org. Commission du sport et des loisirs

📅 17.05.2026 ⌚ 10:00



Gemengerotssëtzung

Salle du Conseil Communal
org. Commune de Schuttrange

📅 27.05.2026 ⌚ 17:00



Bealtaine

Native-Village Neihaischen · LGS Chalet
Nicolas Rollinger
org. LGS - Lëtzebuerger Guiden a Scouten

📅 23.05. - 24.05.2026 ⌚ 11:00



Classic Day Schëtter

Château de Munsbach
org. MTP Events

📅 30.05.-31.05.2026 ⌚ 10:00

Plus d'informations dans
notre Eventblock.



RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAL

29.10.2025

PRÉSENTS :

Claude Marson,
bourgmestre

Serge Eicher, Conny Ney
échevins

Jean-Marie Altmann, Nora
Forgiarini, Andrew Kiser,
Annemarie Nagel, Serge Thein,
Paul Theisen, Nicolas Welsch,
conseillers

Alain Dohn,
secrétaire communal

EXCUSÉ :

Jules Sauber,
conseiller

PROCURATION :

Jules Sauber ▶ Serge Thein

Monsieur le Bourgmestre Claude MARSON souhaite la bienvenue à la 10e séance du conseil communal en 2025.

Monsieur le Bourgmestre excuse d'abord le conseiller Jules SAUBER et informe que Monsieur SAUBER a donné procuration à Monsieur Serge THEIN pour voter en son nom.

Par ailleurs, le bourgmestre informe que le vote public de la présente séance commencera par le conseiller Nicolas WELSCH.

Par après, Monsieur le Bourgmestre informe des événements qui ont eu lieu depuis la dernière séance du conseil communal :

- Le samedi 27 septembre, la grande « Fête de l'amitié » a eu lieu pour célébrer les 35 ans de jumelage avec la com-

mune partenaire de Siegelsbach. Un beau programme était proposé : l'Harmonie, la chorale de Schuttrange ainsi que la chorale « Eintracht 1906 » de Siegelsbach ont enthousiasmé et divertit le public par leurs prestations. La cérémonie s'est terminée par un concert du groupe « 24th Frame », qui a assuré une ambiance décontractée.

Ce fut une journée très importante pour les deux communes, placée sous le signe de l'amitié, des échanges et de ce partenariat de longue date. Les deux communes se sont engagées à organiser régulièrement des activités communes et à renforcer leurs contacts, afin de s'informer mutuellement sur les événements et actions ;

Retrouvez la séance du
conseil communal sur
notre chaîne Youtube.

@Gemeng_Schetter



- Le dimanche 28 septembre, la paroisse « lewescht Syr Saint-Esprit » a invité enfants et adultes à son grand rallye. Après la messe à l'église de Hostert, un repas commun a été servi pour enchaîner ensuite avec le rallye à travers le village ;
 - Le lundi 29 septembre, en présence du ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, Monsieur Jean-Pierre Kauffmann a été honoré pour son engagement politique ainsi que pour son départ à la retraite politique, lors d'une cérémonie au Centre Culturel de Munsbach ;
 - Le dimanche 5 octobre, le parti politique « Déi Gréng » a organisé au Centre Culturel un marché de seconde main pour la vente d'articles pour enfants. De nombreux stands proposaient vêtements, jouets, livres et bien d'autres articles intéressants ;
 - Une semaine plus tard, le samedi 11 octobre, le marché de Schuttrange s'est tenu le matin sur la place de l'église par un temps automnal magnifique, et le soir, le FC Munsbach avait organisé la 3e édition de sa soirée quiz au Centre Culturel.
 - Le weekend du 11 octobre s'est terminé par le « National Junior Tournament », qui s'est déroulé toute la journée de dimanche dans la salle de sport et a été organisé par le Badminton Club Schuttrange ;
 - Le mardi 14 octobre, dans le cadre du Pacte du vivre-ensemble, un atelier citoyen a eu lieu en soirée au Centre Culturel de Munsbach. Avec 94 nationalités différentes, la commune est plus multiculturelle que jamais. La soirée a porté sur des thèmes tels que l'intégration commune et le renforcement du vivre-ensemble. Les échanges ont notamment concerné :
 - Comment mieux informer les citoyens ?
 - Comment nos associations locales peuvent-elles contribuer à l'intégration ?
- Cet atelier citoyen a rencontré un grand succès avec 30 participants, et encore plus de participation est attendu lors de la prochaine édition.
- Le vendredi 17 octobre, le film « Operation Pauly » a été projeté au Centre Culturel. Ce film raconte l'évasion dramatique de quatre prisonniers, dont deux Luxembourgeois, d'un camp annexe du camp de concentration Buchenwald. Marc Thoma est le réalisateur du film. Les recherches historiques ont été menées par Marc Trossen et l'un des acteurs principaux est Damian Poltorak. Tous trois étaient présents pour répondre aux questions du public. Parmi les intervenants figuraient également Fabien Flies, président de l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeoise, et

Henri Fischbach des « Filmengelcher », qui a apporté des explications supplémentaires sur le film ;

- Le samedi 18 octobre a eu lieu la Journée nationale de commémoration pour honorer la résistance du peuple luxembourgeois pendant l'occupation de 1940 à 1945. À 17 heures, Marc Trossen a présenté son nouveau livre, « Grauzonen », disponible gratuitement à la commune. Ensuite, une messe et une cérémonie commémorative ont eu lieu, avec un dépôt de deux gerbes à la plaque commémorative dans l'église et au monument extérieur. Le collège échevinal et le conseil communal tiennent à remercier chaleureusement les associations pour leur aide à rendre cet événement si solennel ;
- Le dimanche 19 octobre, la commission culturelle avait organisé une visite de la Cité des Sciences et du Haut Fourneau à Esch-Belval ;

- La commune de Siegelbach avait tourné le 16 octobre une vidéo pour le défi « Bamplanz-Aktioun ». Schuttrange a été nommé comme commune partenaire pour poursuivre ce défi. Le collège échevinal n'a pas hésité et a planté, ensemble avec le conseil communal, un prunier le mercredi 22 octobre le long de la nouvelle rue Jeanne Rouff à Munsbach ;

- Le jeudi 23 octobre, une conférence de Robert Leven s'est tenue au Centre Culturel de Sandweiler sur le thème : « Changement climatique & Fake News – Ne laisse aucune chance aux théories du complot et apprends à te protéger contre la désinformation ». L'organisateur de cette conférence fut le syndicat SIAS ;

- Le samedi 25 octobre, l'Association des parents d'élèves de Schuttrange avait organisé une fête d'Halloween au Centre Culturel. De 14 à 18 heures, les enfants ont profité de nombreuses ani-

mations et d'une discothèque pour enfants ;

- Le dimanche 26 octobre, le Luxembourg Allergy Network avait organisé un bal d'Halloween pour enfants allergiques ;

- Le mardi 28 octobre, un forum sur la protection et la prévention s'est tenu au Centre Culturel de Munsbach. La Police luxembourgeoise et l'ASBL GoldenMe ont prodigué des conseils importants pour mieux protéger sa famille. Les thèmes abordés furent :

- Comment se protéger contre les cambriolages ?
- Que faire en cas d'effraction à domicile ?
- Comment éviter les arnaques en ligne ?
- Quels recours en cas d'escroquerie ?

Plus d'informations et de conseils sont disponibles sur le site web de la Police (www.police.public.lu) et sur le site de GoldenMe (www.goldenme.me).

Ensuite, Monsieur le Bourgmestre informe sur les différents événements à venir :

- Le dimanche 2 novembre, un « Grappling Event » sera organisé par la Maison des Jeunes de Schuttrange au hall sportif. Le début est prévu pour 10 heures ;
- Le mardi 4 novembre, la Ferme pédagogique d'Al-Schëtter accueillera la traditionnelle fête des lanternes (Trauliicht brennen). Les parents et leurs enfants sont invités à partir de 15 heures pour participer à diverses activités, dont un défilé des fantômes. Les bénéfices de cette après-midi seront reversés à une bonne cause ;
- Le samedi matin 8 novembre, le marché de Schuttrange se tiendra à nouveau sur la place de l'église ;
- Le dimanche 9 novembre, l'Amicale des pompiers de Munsbach-Schuttrange invitera à son buffet au Centre Culturel de Muns-

bach à partir de 11 heures ;

- Le jeudi 13 novembre, le « Bridge Charity », organisé par l'ASBL « Tukwataniise », aura lieu au Centre Culturel ;
- Le samedi 15 novembre, l'Harmonie de Schuttrange jouera le traditionnel « Hämmelsmarsch » dans le cadre de la kermesse de Schrassig ;
- Le dimanche 16 novembre, le collège échevinal, le conseil communal et la commission de la famille, du troisième âge et des affaires sociales invitent à la Journée du 3e âge. Les membres de l'Amiperas seront également cordialement invités. La commune et l'Amiperas rendront hommage ce jour-là aux concitoyens âgés de 80 ans et plus ;
- Le vendredi 21 novembre, le Club photo de Schuttrange organisera sa « Soirée Beaujolais » au Centre Culturel de Munsbach. La soirée débutera avec la projection du film « Op der Rees », suivie

d'un buffet et d'un diaporama des activités de Schuttrange de l'année écoulée ;

- Le samedi 22 novembre, ce sera la kermesse à Schuttrange. L'Harmonie de Schuttrange défilera à nouveau dans les villages pour jouer le « Hämmelsmarsch » : le matin à Munsbach, Neuhaeusgen et Schuttrange, et l'après-midi à Uebersyren et Al-Schëtter.

Par après, Monsieur le Bourgmestre informe encore sur les sujets suivants :

- Le 16 octobre, la commune a été informée par l'association « Aide aux enfants handicapés et défavorisés de Luxembourg asbl » qu'aucune collecte de vêtements et de chaussures usés n'est prévue pour l'année 2026. Comme explication, ils ont évoqué des problèmes internes liés à l'organisation et aux coûts.

Cependant, s'ils parviennent à mettre en place pour 2027 un système mieux adapté et économiquement plus viable,

l'asbl reprendra les collectes régulières ;

- L'Administration des Ponts et Chaussées a confirmé restituer les frais de raclage du CR132 à la hauteur du pont de l'auto-route, avancés par la commune ;
- La réalisation du chemin piétonnier à Uebersyren au lieu-dit « Am Pratel » ne nécessitera pas le déplacement de réseaux, ceci en raison de creusements peu profonds ;
- Dans le cadre du budget participatif, le comité décideur s'était réuni pour analyser les trois projets introduits.

Un projet s'est révélé ne pas être éligible, puisqu'il ne remplit pas les conditions du règlement.

Un deuxième projet prévoit l'acquisition de plusieurs tables à ping-pong à des fins de loisir et installées au Centre Culturel. Ce projet est retenu et les modalités d'organisation sont en train d'être élaborées.

Dans le cadre du troisième projet, à savoir l'installation d'un mur d'escalade de type « Kilterboard », la commune a eu une entrevue avec le comité décideur ainsi qu'avec l'initiateur du projet. Cependant, ce projet nécessitera encore une analyse approfondie, notamment en ce qui concerne la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour l'installation, avant d'être retenu définitivement.

Par la suite, l'échevin Serge EICHER rapporte sur :

- La dernière réunion de comité du syndicat d'incinération des déchets SIDOR. Il fut notamment décidé de reporter l'augmentation prévue du tarif d'incinération à 105 euros par tonne sur l'année 2027, de façon que le tarif de 96 euros par tonne demeurera inchangé pour l'année 2026. Lors de la même séance, le budget rectifié 2025 et le budget pour 2026 furent approuvés unanimement. Les chiffres montrent

clairement que le SIDOR repose sur des réserves financières solides ;

- La commission de surveillance de l'école de musique UGDA. Des subsides à hauteur de 470.000 euros furent liquidés au profit de la commune de Schuttrange pour l'année scolaire 2024 – 2025. Cette participation financière représente un taux de 42,27 % par rapport à la totalité des frais se chiffrant à 814.000 euros. L'année scolaire 2025 – 2026 a bien débuté, avec notamment 164 élèves inscrits aux cours individuels et 162 élèves aux cours collectifs.

Ensuite, le conseiller Nicolas WELSCH rapporte sur :

- Les dernières nouvelles du syndicat de distribution d'eau SIDERE. Le syndicat a reçu récemment un courrier de l'Administration de la gestion de l'eau ainsi que du Haut-Commissariat à la protection nationale, sollicitant des propositions visant à renforcer la résilience du réseau de distri-

bution d'eau. Cette demande s'inscrit dans un contexte d'accroissement des risques internationaux d'attaques et de sabotages ciblant les infrastructures civiles critiques. Parmi les premières conclusions des responsables du syndicat figure la nécessité de recruter un spécialiste dédié à ces enjeux.

Ensuite, le conseiller WELSCH informe sur l'embauche d'un receveur à tâche complète. Finalement, les travaux de construction du nouveau bâtiment administratif sur le site du SIGRE au Muertendall avancent comme prévu et se chiffrent à 6,6 millions d'euro selon le devis prévu à cet effet ;

- La dernière réunion de comité du syndicat d'épuration des eaux SIDEST, qui a tourné plus précisément autour de la gestion des comptes. En ce qui concerne le budget ordinaire, la contribution financière de la commune de Schuttrange s'est chiffrée à 873.000 euros pour 2024. Au budget rectifié pour 2025 sont

inscrits 823.000 euros et, pour l'année 2026, une somme de 839.000 euros est prévue.

En ce qui en est des contributions de la commune de Schuttrange au budget extraordinaire, le budget rectifié de 2025 se chiffre à 2 millions d'euros tandis qu'au budget 2026 sont inscrits 3 millions d'euros. Ces montants sont principalement liés à l'agrandissement de la station d'épuration à Uebersyren ;

- La dernière réunion de comité du syndicat de gestion informatique SIGI, au cours de laquelle fut arrêté le budget pour 2026 et qui se chiffre à 139.000 euros pour la commune de Schuttrange. Par ailleurs, le nouvel outil informatique « Workflow » fut présenté. Cet instrument de travail digital vise à optimiser le flux d'informations, tant en interne entre les collaborateurs qu'entre la commune et les citoyens. Le projet permettra également de mieux suivre l'avancement des grands projets,

offrant ainsi une visibilité accrue.

1. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.1. Présentation du programme d'activités de la station biologique du Syndicat intercommunal à vocation multiple

Le Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIAS) est responsable des tâches relatives à la protection de la nature et des paysages. À cet effet, le syndicat, regroupant les communes de Niederanven, Schuttrange, Sandweiler, Contern et Weiler-la-Tour, s'engage activement depuis 1989 dans la mise en œuvre de projets liés à la protection de la nature et de l'environnement.

Comme chaque année, un(e) collaborateur/-rice du syndicat présente au conseil communal le programme d'activités de la station biologique du SIAS pour l'année à venir.

Ainsi, Madame Doris Bauer, responsable pour la conservation de la nature et de la gestion

des paysages, a abordé les différents objectifs, tels que le développement d'une politique énergétique et climatique cohérente à caractère régional, ainsi que le renforcement du rôle exemplaire des communes dans la politique climatique.

Le conseil communal prend connaissance de la présentation du programme d'activités de la station biologique du SIAS pour l'année 2026 et continuera à l'avenir à maintenir sa ligne et son engagement en faveur de la protection de l'environnement.

1.2. Présentation et approbation du plan de gestion et d'aménagement des espaces verts de la commune de Schuttrange

Le Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIAS) a développé un plan de gestion et d'aménagement des espaces verts de la commune de Schuttrange (Grünflächenmanagement- und Gestaltungsplan für die Gemeinde Schüttringen).

Ce plan vise à assurer une gestion cohérente et durable des espaces verts communaux, en

favorisant la biodiversité et la valorisation du patrimoine naturel pour une meilleure qualité de vie des habitants. Il reprend également des recommandations relatives à l'entretien différencié, à l'aménagement des zones de détente et à la plantation d'essences locales adaptées aux conditions climatiques.

Le conseil communal prend connaissance et arrête à l'unanimité le plan de gestion et d'aménagement des espaces verts de la commune de Schuttrange.

Les détails du projet peuvent être consultés ici.



2. URBANISME ET AMÉNAGEMENT COMMUNAL

2.1. Modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Schuttrange concernant des fonds sis à Uebersyren - Projet « ZAE Routert »

- Saisine et décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale

Récemment, la commune de Schuttrange vient d'acquérir plusieurs terrains sis au lieu-dit « Auf dem Rohtert » à Uebersyren. L'acquisition de ces terrains a été réalisée pour la création d'une zone d'activités économiques communales et notamment d'infrastructures publiques, plus précisément l'aménagement du nouvel atelier technique communal.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, il est nécessaire de procéder à une modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Schuttrange.

Ainsi, la présente modification vise les points suivants :

- Suppression de la zone d'aménagement différé (ZAD) : le terrain concerné fait désormais partie d'un projet de nouveau quartier ;
- Changement du type de zone : une partie du terrain, auparavant destinée à

des activités économiques, sera réservée à des bâtiments ou infrastructures publiques (comme des installations communales) ;

- Mise en valeur paysagère : une bande verte de 5 à 8 mètres sera aménagée le long du côté sud pour mieux intégrer le site dans son environnement ;
- Mise à jour du plan directeur : les documents d'aménagement du secteur « Iwwersyren – ZI-Routert » sont actualisés pour tenir compte de ces changements.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Henning Nieboer du bureau d'études LSC360 de Contern, le conseil communal décide à l'unanimité d'émettre un avis positif au sujet de la modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Schuttrange précitée.

Sur base de l'avis émis par Monsieur le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, le conseil communal décide également de ne pas réaliser une évaluation environnementale.

3. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

3.1. Approbation d'une convention concernant l'intervention temporaire d'enseignants de l'enseignement musical dans le cadre de projets de collaboration entre l'enseignement fondamental et l'enseignement musical

Le conseil communal approuve à l'unanimité une convention concernant l'intervention temporaire d'enseignants de l'enseignement musical dans le cadre de projets de collaboration avec l'enseignement fondamental.

Cette convention définit les modalités de coopération entre le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, l'école de musique « Regional Museksschoul Syrdall », la fondation « Ecole de Musique UGDA » et l'école « Schoul - an der Dällt » de la Commune de Schuttrange, durant l'année scolaire 2025-2026.

3.2. Approbation d'une convention réglant les modalités de financement et de paiement relative au projet d'extension de la maison relais cycle 1- Campus scolaire « an der Dällt »

Le conseil communal approuve à l'unanimité une convention déterminant les conditions applicables dans le cadre de la participation financière de l'État aux dépenses d'investissements concernant le financement du projet d'extension du service d'éducation et d'accueil, pour enfants scolarisés et de l'école préscolaire (cycle 1) dans le cadre du projet d'extension du Campus scolaire « an der Dällt » à Munsbach.

La participation financière maximale de l'Etat pour les travaux de construction (premier équipement inclus) du SEA pour enfants scolarisés, s'élève à un montant total maximal de 1.750.000,00 € TTC.

4. RÉGLEMENTS COMMUNAUX

4.1. Approbation d'un règlement relatif à l'assainissement des eaux

Le conseil communal approuve à l'unanimité le nouveau règlement relatif à l'assainissement des eaux.

Afin de garantir une base réglementaire solide et harmonisée, le règlement s'appuie sur le règlement-type élaboré par le groupe de travail réunissant le Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises, l'Association luxembourgeoise des services d'eau a.s.b.l. et l'Administration de la gestion de l'eau.

En outre, il définit les conditions et modalités d'évacuation, de traitement et de raccordement des eaux usées et pluviales sur l'ensemble du territoire communal. Il précise notamment :

- L'obligation pour tous les immeubles et installations générant des eaux résiduaires, de se raccorder au réseau public ou, en cas d'impossibilité, d'installer un système d'assainissement privé conforme ;
- Les responsabilités de la commune et des propriétaires, notamment pour l'entretien, la réparation

et la mise en conformité des installations ;

- Les procédures d'autorisation, de contrôle et de réception des travaux d'assainissement ;
- Les règles à respecter pour l'évacuation des eaux, y compris les interdictions de déversement de substances polluantes ou d'eaux usées dans les canalisations inappropriées ;
- Les sanctions et mesures de sauvegarde en cas de non-respect des prescriptions, y compris les amendes et interventions d'office par la commune.

Le règlement remplace l'ancienne réglementation communale datant de 1981 en matière d'assainissement et entre en vigueur le premier jour du mois suivant sa publication.

Les détails du règlement peuvent être consultés ici.



4.2. Approbation d'une modification du règlement de circulation communal

Le conseil communal décide à l'unanimité de modifier le règlement de circulation communal comme suit :

Le chemin Sauerbësch (liaison entre Munsbach et Senningerberg) en dehors de l'agglomération est complété par la disposition suivante :

Article :
1/6/1

Libellé :
Limitation de vitesse

Situation :
Sur toute la longueur, dans les deux sens (50 km/h)

Signal :



La rue du Parc à Munsbach est complétée par la disposition suivante :

Article :
1/6/1

Libellé :
Limitation de vitesse

Situation :

Sur toute la longueur,
dans les deux
sens (30 km/h)

**Signal :**

Le Schlasswee à Muns-
bach est complété par
la disposition suivante :

Article :

5/2/1

Libellé :

Zone résidentielle

Situation :

Sur toute la longueur

Signal :

La disposition sui-
vante concernant le
Schlasswee à Muns-
bach est supprimée :

Article :

5/1/1

Libellé :

Zone à 30 km/h

Situation :

Sur toute la longueur

Signal :

4.3. Confirmation d'une modification urgente du règlement de circulation communal

Le conseil communal
confirme à l'unanimité
une modification tem-
poraire du règlement
communal de la cir-
culation concernant
la rue du Château à
Munsbach, arrêtée le
15 octobre 2025 par le
collège des bourgmest-
re et échevins.

Motif : Fermeture d'un
côté du trottoir afin de
garantir la sécurité des
piétons pendant l'exé-
cution des travaux ef-
fectués par la société
à responsabilité limitée
Cardoso & Fils au niveau
de l'habitation n°28
dans la rue du Château
à Munsbach.

En juin 2025, le consor-
tium d'héritiers Altmeisch
a vendu à la commune
une exploitation agricole
comprenant une mai-
son d'habitation avec
grange et annexe, sise à
Munsbach, 252, rue Prin-
cipale.

Cette acquisition a été
faite dans un but d'uti-
lité publique, à savoir la
réalisation de logements
abordables, respecti-
vement d'une structure
d'hébergement pour
personnes âgées (SHPA).

Ainsi, le conseil commu-
nal approuve à l'unani-
mité un devis pour pro-
céder aux travaux de
démolition de la maison
existante. Ce devis a
été établi par le service
technique communal
au montant arrondi de
100.000,00 € TTC.

5.2. Création d'un nouvel article budgé- taire pour les travaux de démolition à 252, rue Principale à Muns- bach

Afin de pouvoir réaliser
les travaux de démolition
repris sous le point
5.1. du présent rapport,
le conseil communal dé-
cide à l'unanimité d'ap-
prouver l'inscription au
budget extraordinaire
2025 d'un nouvel article

5. INFRASTRUCTURES COMMUNALES

5.1. Approbation d'un devis pour les travaux de démolition à 252, rue Principale à Munsbach

4/650/221311/25013
« Travaux de démolition
à 252, rue Principale à
Munsbach » avec un
crédit de 100.000,00 €.

5.3. Approbation d'une convention d'occupation tempo- raire du terrain privé appartenant à la commune pour la construction d'un immeuble résidentiel à Munsbach, 166, rue Principale

Le conseil communal accepte à l'unanimité la convention d'occupation temporaire signée en date du 15 octobre 2025 entre le collège des bourgmestre et échevins et la société à responsabilité limitée Cardoso & Fils pour l'installation d'une grue sur une partie de la parcelle communale située à Munsbach, 162, rue Principale, adjacente au chantier de construction à 166, rue Principale.

Le loyer mensuel pour l'occupation de la parcelle précitée s'élève à 200,00 € / mois.

5.4. Approbation d'un devis pour la réalisa- tion de mesures d'apaisement du trafic

Afin de renforcer la sécurité routière et d'améliorer la qualité de vie des habitants, trois mesures d'apaisement de la circulation sont prévues :

- Rue du Village : Bien que cette rue soit déjà en zone 30, la limitation de vitesse n'est pas toujours respectée. Deux ralentisseurs seront donc installés pour inciter les automobilistes à adapter leur conduite ;
- Am Waasserfeld : À l'entrée d'Uebersyren, le coussin berlinois existant sera remplacé par un nouveau ralentisseur de type « sinus » ;
- Rue du Parc : La vitesse sera réduite de 50 km/h à 30 km/h. Par ailleurs, l'entrée de la localité sera réaménagée et le passage pour piétons sera adapté aux normes PMR (personnes à mobilité réduite), afin de garantir une meilleure accessibilité pour tous.

Ces aménagements visent à rendre l'espace public plus sûr, plus agréable et plus inclusif pour l'ensemble des usagers.

Le devis pour ces aménagements, établi par le service technique communal en date du 10 octobre 2025, s'élève à 97.168,50 € TTC (arrondi à 97.000 € TTC).

Le conseil communal approuve à l'unanimité le projet et le devis, contribuant ainsi à améliorer la sécurité, la qualité de vie des riverains et la cohabitation entre véhicules, cyclistes et piétons.

6. FINANCES COMMUNALES

6.1. Approbation d'un devis pour l'acquisition d'une nouvelle ca- mionnette électrique pour le service tech- nique

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un devis pour le remplacement d'une camionnette par une nouvelle camionnette électrique ouverte avec benne basculante au montant arrondi de 75.000,00 € TTC.

Cette acquisition s'inscrit également dans le cadre du « Elektromobilitätskonzept für die Gemeinde Schuttrange – Strategie 2030 », adop-

té par le conseil communal en 2023, dont l'objectif est de définir la transition écologique vers une mobilité durable pour la commune de Schuttrange.

7. ACTES NOTARIÉS, COMPROMIS ET DROIT DE PRÉEMPTION

7.1. Approbation d'un acte de cession à titre gratuit concernant des fonds sis à Schuttrange, section A de Schuttrange, lieu-dit « Ënnert der Haart »

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter l'acte de cession à titre gratuit [réf. : 790/2025], signé le 14 octobre 2025 devant Maître Patrick Serres, portant sur la parcelle suivante, l'acquisition étant réalisée en vue de l'intégration de ladite parcelle dans le domaine public.

Section	A de Schuttrange
Numéro cadastral	46/4703
Lieu-dit	Ënnert der Haart
Nature	Place de stationnement
Surface	0,16 ares

7.2. Approbation d'un acte de donation concernant un terrain sis sur le territoire de la commune de Berdorf, section A de Bollendorf-Pont, lieu-dit « Im Gehr »

Suivant déclaration de succession, Monsieur Prosper Scheuer, ayant demeuré en dernier lieu à Schrassig et décédé à Luxembourg, le 27 octobre 2022 a légué entre-autre un terrain situé à Bollendorf-Pont à la Commune de Schuttrange. Ce terrain se situe sur le territoire du domaine d'action du comité de pilotage Natura 2000 « Vallée de l'Ernz noire / Beaufort / Berdorf » et est concerné par une zone habitat Natura 2000.

Par cet acte, la commune de Schuttrange à l'unanimité cède à la fondation « natur&ëmwelt Hëllef fir d'Natur », ce terrain :

Section	A de Bollendorf-Pont
Numéro cadastral	295/1715
Lieu-dit	Im Gehr
Nature	Terre labourable
Surface	3,70 ares

8. QUESTIONS ÉCRITES DES CONSEILLERS

Vu le courrier annexé en date du 28 octobre 2025, émanant du parti politique local « Schëtter Bierger », par lequel ce dernier voudrait savoir du collège échevinal pourquoi les festivités récentes célébrant les 35 ans de partenariat entre les communes de Schuttrange et Siegelsbach (D) ne furent pas organisées sous le label « Green Events », le collège des bourgmestre et échevins informe :

- que les services communaux encouragent naturellement les associations de la commune à organiser leurs événements sous le label « Green Events ». Il est précisé qu'il suffit que deux tiers des manifestations soient labellisés

« Green Events » pour obtenir la certification, et non la totalité.

La fête de jumelage a constitué dans ce sens une exception en raison du délai relativement court pour sa planification et son organisation. De plus, la commune a dû organiser la fête en coordination avec les associations locales, si bien que la surveillance du respect des critères du « Green Event » lors des achats des aliments et boissons s'est révélée quasiment impossible.

Donc, bien que la fête du jumelage n'ait pas été officiellement labellisée « Green Events », les services communaux ont veillé à privilégier l'utilisation d'ustensiles réutilisables et à assurer un tri rigoureux des déchets.

Vu le courrier annexé en date du 28 octobre 2025, émanant du parti politique local « Schëtter Bierger », par lequel ce dernier voudrait recevoir du collège échevinal des informations sur l'avancement du projet « Super Senior », une initiative basée sur

une convention avec « MEC asbl » (Mouvement pour l'Égalité des Chances) et visant à pratiquer l'accompagnement scolaire des enfants de l'enseignement fondamental par des seniors, le collège des bourgmestre et échevins informe :

- que 9 « Super Senior » pratiquent des heures de rattrapage scolaire dans les 4 communes signataires de la convention ;
- que 10 heures de rattrapage ont été prestées au mois d'octobre et que 80 heures supplémentaires sont programmées, sachant que la convention n'a débuté qu'en juillet 2025 et qu'aucun cours n'a lieu pendant les vacances scolaires ;
- que 240 heures au total ont été prestées par la coordinatrice de « MEC asbl » dans une première phase. Ces heures sont réparties entre les 4 communes signataires. La coordinatrice travaille actuellement 30 heures par semaine. En revanche, la commune ne tient pas

de statistiques sur les heures prestées par sa propre déléguée ;

- que 3.662,12 euros ont été dépensés sur le budget réservé à cet effet, couvrant la période de juillet 2025 à juin 2026 ;
- que la convention avec la « MEC asbl » est reconduite automatiquement, jusqu'au moment où l'une des parties la résilie avec un préavis de 3 mois.

9. QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAL

26.11.2025

PRÉSENTS:

Claude Marson,
bourgmestre

Serge Eicher, Conny Ney
échevins

Jean-Marie Altmann, Nora
Forgiarini, Andrew Kiser,
Annemarie Nagel, Serge Thein,
Paul Theisen, Nicolas Welsch,
conseillers

Alain Dohn,
secrétaire communal

EXCUSÉ :

Jules Sauber,
conseiller

PROCURATION :

Jules Sauber ► Serge Thein

Retrouvez la séance du
conseil communal sur
notre chaîne Youtube.

@Gemeng_Schetter



Monsieur le Bourgmestre Claude MARSON souhaite la bienvenue à la 11e séance du conseil communal en 2025.

Monsieur le Bourgmestre excuse d'abord le conseiller Jules SAUBER et informe que Monsieur SAUBER a donné procuration à Monsieur Serge THEIN pour voter en son nom.

Par ailleurs, le bourgmestre informe que le vote public de la présente séance commencera par le conseiller Jean-Marie ALTMANN.

Par après, Monsieur le Bourgmestre informe des événements qui ont eu lieu depuis la dernière séance du conseil communal :

- Le mardi 4 novembre, la Ferme pédagogique « A Schmat-ten » avait accueilli la traditionnelle fête des lanternes « Trauliicht brennen ». Les parents ont pu venir avec leurs enfants dans l'après-midi pour participer à diverses activités ludiques, comme un défilé des fantômes. Les bénéfices de cette journée seront reversés à une bonne cause ;
- Le samedi 8 novembre, le « Schëtter Maart » s'est tenu en matinée sur la Place de l'Église ;
- Le dimanche 9 novembre, l'Amicale des pompiers de Munsbach-Schuttrange avait convié les habitants à son buffet au Centre Culturel de Munsbach ;
- Le dimanche 2 novembre, le « Schëtter Jugendhaus » avait organisé un « Grappling Event » au hall sportif ;

- Le jeudi 13 novembre, le Centre Culturel avait accueilli le « Bridge Charity », organisé par l'association Tukwataniise asbl ;
 - Le samedi 15 novembre, l'Harmonie de Schuttrange avait parcouru les rues de Schrassig dans l'après-midi pour jouer son traditionnel « Hämmelsmarsch » ;
 - Le dimanche 16 novembre, la Commune et la Commission de la famille, du troisième âge et des affaires sociales avaient invité les habitants à la Journée du 3e âge. Les membres de l'Ami-peras étaient également conviés. À cette occasion, la commune et l'Ami-peras avaient honoré les concitoyens âgés de 80 ans et plus ;
 - Le vendredi 21 novembre, le Photo-Club de Schuttrange avait organisé sa « Soirée Beaujolais » au Centre Culturel. La soirée avait débuté par la projection du film « Op der Rees », suivie d'un buffet de fromages et de jambon, ainsi que d'un diaporama retraçant les événements de Schuttrange de cette année et de l'année précédente ;
 - Enfin, le samedi 22 novembre, la traditionnelle kermesse de Schuttrange eut lieu. L'Harmonie de Schuttrange avait animé la journée en jouant le « Hämmelsmarsch » à Munsbach, Neuhaeusgen, Schuttrange et Uebersyren.
- Ensuite, Monsieur le Bourgmestre informe sur les différents événements à venir :
- Le samedi 29 novembre 2025, l'Harmonie de Schuttrange participera au Gala concert d'hiver, organisé par la Musique de Sandweiler. Le concert débutera à 20 heures au Centre Culturel de Sandweiler ;
 - Le dimanche 30 novembre, à partir de 14 heures, l'association « Fraen a Mammen Schëtter » organisera son marché de l'Avent au Centre Culturel. Dans ce cadre, les « Schëtter Jongbléiser » donneront également un concert. Les bénéfices de ce marché seront reversés à une bonne cause ;
 - Le vendredi 5 décembre, le Saint-Nicolas viendra rendre visite aux enfants sur le campus « an der Dällt ». La grande fête débutera à 15 heures dans la salle de sport. Ensuite, les élèves, leur équipe pédagogique et la Maison Relais inviteront à leur marché de la Saint-Nicolas dans leur cafétéria au Centre Culturel pour clôturer la journée dans une ambiance conviviale ;
 - Le samedi 6 décembre, l'association Rythmica Lux organisera la « Fairytale Cup » au hall sportif, suivie le dimanche 7 décembre de son Gala de Noël ;
 - Le dimanche 7 décembre, la chorale « Schëtter Gesank » conviera à son concert de Noël à l'église de Schuttrange à 16h30. Sous la direction de Marianne Hengel, la chorale ouvrira la soirée, suivie de la Cho-

rale Ste. Cécile de Sandweiler. L'entrée est gratuite, mais une quête sera organisée au profit des scouts ;

- Le mercredi 10 décembre se tiendra la prochaine et dernière séance du conseil communal pour l'année 2025 ;
- Du 12 au 14 décembre se tiendra le marché de Noël de Schuttrange comme chaque année sur la Place de l'Église. Les associations locales régaleront les visiteurs avec des plats traditionnels luxembourgeois et des spécialités internationales. L'ouverture officielle aura lieu le vendredi à 17 heures, suivie de deux concerts, l'un par les « Schëtter Jongbléiser » et l'autre par la « Schëtter Strëpp ». Le samedi 13 décembre 2025, le marché de Noël rouvrira ses portes à partir de 17 heures, avec une animation musicale dès 19 heures, assurée par le duo « Simply2 ». Le dimanche 14 décembre, le marché de Noël ouvrira ses portes à 15 heures. L'Harmonie de Schuttrange donnera

son « Concert Spirituel » à l'église, sous la direction de Leroy Vandivinit. Au programme figureront « Nostradamus » d'Otto Schwarz et des mélodies du célèbre film « Avatar » ;

- Le samedi 13 décembre se tiendra également le « Schëtter Maart » de 9 à 13 heures sur la Place de l'Église. Les enfants pourront assister dès 10 heures à une activité au « Schëtter Treff » : l'acteur Claude Humbert lira un conte d'hiver ;
- Le mardi 16 décembre, l'association « Fraen a Mammen Schëtter » organisera une excursion au marché de Noël de Speyer en Allemagne ;
- Enfin, le mercredi 17 décembre, la Commission de la famille, du troisième âge et des affaires sociales invitera à sa fête de Noël de 15 heures à 18 heures au « Schëtter Treff ».

Par après, Monsieur le Bourgmestre informe encore sur les sujets suivants :

- Le réseau de fibre optique vient d'être activé à Neuhaeusgen par l'opérateur POST. Les habitants de Neuhaeusgen ont désormais la possibilité de se renseigner auprès de leur fournisseur respectif pour souscrire à un tarif compatible avec la fibre ;
- Dans le cadre de l'« Orange Week », l'action « Orangez votre monde » se déroulera du 25 novembre 2025 (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des filles et des femmes) au 10 décembre 2025. Dans ce cadre, une photo sera réalisée avec le conseil communal pour marquer l'engagement de la Commune.

D'autre part, un article paru dans le « Tageblatt » (22/23 novembre) met en lumière la participation de l'école primaire de Schuttrange au projet MEGALAB, initié par le Ministère de l'Égalité et de la Diversité. Sous le titre « Die Schüler haben das Wort », 16 élèves ac-

compagnés de leur enseignant ont eu l'occasion de s'exprimer et de contribuer activement à cette initiative.

Par la suite, le conseiller Andy KISER rapporte sur :

- Sur la dernière réunion de comité du SICEC, le syndicat pour la construction, l'entretien et l'exploitation du crématorium, dans lequel 71 communes sont membres. Pour 2026, la cotisation pour les communes passera de 12 à 20 centimes par habitant, ce qui apportera un surplus de recettes d'environ 46.000 euros. À ajouter que la cotisation n'a pas connu d'adaptation au cours des 30 dernières années.

Par la suite, le conseiller KISER informe ensuite sur les tarifs d'incinération et de dispersion des cendres pour l'année 2026. Le tarif d'incinération restera au tarif de 500 euros par défunt pour une commune membre du syndicat et de 750 euros par défunt pour une commune non-membre

du syndicat. Les tarifs pour la dispersion des cendres et les cérémonies connaîtront cependant une adaptation à partir du 1er juillet 2026, date correspondant à la fin des travaux de l'extension du crématorium. Les dispersions passeront alors de 50 à 75 euros pour les défunts issus d'une commune membre et de 100 à 125 euros pour les défunts issus d'une commune non-membre. Les cérémonies passeront de 75 à 100 euros pour les défunts issus d'une commune membre et de 125 euros à 175 euros pour les défunts issus d'une commune non-membre.

Monsieur KISER livre ensuite des données sur le budget rectifié de 2025 et le budget pour 2026. Le budget rectifié ordinaire de 2025 sera clôturé avec un surplus de 77.000 euros, ce qui expliquera aussi les adaptations des cotisations prévues pour 2026. Le budget extraordinaire sera clôturé en revanche avec un malus de 2,5 millions d'euros, ce qui est dû à l'exten-

sion du crématorium. Si l'on ajoute les résultats de l'année 2024, le budget ordinaire de l'année 2025 clôturera par contre avec un boni d'environ 3 millions d'euros et le budget extraordinaire avec un boni de 1,7 millions d'euros. Pour 2026, un investissement de 4 millions d'euros est prévu pour terminer la dernière partie des travaux d'extension, de sorte que le budget de 2026 devrait se clôturer avec un boni d'environ 1 million d'euros.

Après, le conseiller KISER présente encore quelques statistiques sur les incinérations. Jusqu'au 31 octobre 2025, 2.684 incinérations ont été réalisées, avec seulement 279 cérémonies, ce qui constitue une diminution importante, circonstance s'expliquant par le chantier en cours qui ne permet pas d'organiser des cérémonies sur le site. Des 279 cérémonies, 202 furent tenues sans culte, c'est-à-dire civiles, et seulement 67 avec croyance. Des 2.684 incinérations 719 dispersions eurent lieu

dans le jardin du Souvenir à Hamm. 595 dispersions ont eu lieu en présence de la famille et 124 dispersions sans présence de famille, circonstance étant également dû au chantier.

Pour finir, Monsieur KISER livre quelques infos sur l'asbl « Flamma » puisqu'il a été interrogé quels seraient les avantages d'y être membre par rapport au SICEC. Il s'agit d'une mutuelle financée par les cotisations et qui soutient notamment ses membres dans les démarches administratives à faire lors du décès. Elle prend en charge les frais d'incinération, de dispersion et de cérémonie. Il faut savoir que l'asbl entretient un accord de coopération avec une seule entreprise de pompes funèbres et ne prend donc en charge les frais mentionnés ci-dessus qu'en choisissant ledit service. En revanche, par rapport au syndicat SICEC, il n'y a pas de différence si l'on est membre ou non de l'asbl « Flamma ».

Les conditions qui définissent les tarifs du SICEC se basent sur le critère d'appartenance ou non d'une commune au syndicat.

0. MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR - RETRAIT DES POINTS 6.1. ET 6.2.

Après avoir entendu les explications du collègue des bourgmestre et échevins, le conseil communal décide à l'unanimité de retirer les points ci-après de l'ordre du jour et de les reporter à une séance ultérieure du conseil communal :

- 6.1. Approbation d'une modification du règlement-taxe harmonisé sur l'évacuation des déchets
- 6.2. Approbation d'une mise à jour des annexes relatives au règlement communal sur l'évacuation déchets

1. CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LES SERVICES AUX CITOYENS

1.1. Approbation d'une convention visant l'établissement des lignes directrices de la coopération avec l'association sans but lucratif « Solina Aarbechts-hëllef » pour le service de proximité et le service de jardinage

Par délibération du 26 février 2025, le conseil communal a décidé de mettre fin à sa participation au financement du Centre d'Initiative et de Gestion Régional Syrdall (CIGR Syrdall) à compter du 1er janvier 2026.

Afin d'assurer la continuité des services jusqu'ici proposés, le collège des bourgmestre et échevins a recherché un nouveau prestataire et a décidé, à l'issue de plusieurs échanges positifs, d'élargir la coopération avec l'association Solina Aarbechtshëllef a.s.b.l.

Ainsi, une convention a été signée le 7 novembre 2025 entre la

commune de Schuttrange et Solina Aarbechtshëllef a.s.b.l. Cette coopération vise l'organisation de deux services essentiels :

- Un service de proximité destiné aux personnes âgées, dépendantes ou temporairement fragilisées, afin de favoriser le maintien à domicile ;
- Un service de jardinage, comprenant l'entretien des espaces verts communaux et de la voirie, ainsi que certaines prestations accessoires telles que la distribution de supports papiers communaux.

Le projet poursuit également un objectif d'insertion socio-professionnelle, en permettant à des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail de participer activement à ces activités, sous l'encadrement de l'association Solina Aarbechtshëllef a.s.b.l.

Solina Aarbechtshëllef a.s.b.l. mettra à disposition de la commune deux équipes de jardinage, chacune composée d'un chef d'équipe

et de quatre ouvriers. Le service de proximité s'adresse aux ménages inscrits au registre communal répondant à certains critères, tout en garantissant la continuité des prestations pour les bénéficiaires actuels âgés de 60 à 64 ans.

Partant, le conseil communal approuve à l'unanimité la nouvelle convention qui prendra effet le 1er janvier 2026.

2. INFRASTRUCTURES COMMUNALES

2.1. Approbation d'un devis supplémentaire pour les travaux d'aménagement d'un bâtiment multifonctionnel sur le terrain de football à Munsbach

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'un bâtiment multifonctionnel sur le terrain de football à Munsbach, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis estimatif supplémentaire du 27 octobre 2025, élaboré par le bureau d'architectes « HYP Architectes s.à.r.l. » de Kockelscheuer au montant arrondi de 1.750.000,00 € TTC.

3. FINANCES COMMUNALES

3.1. Présentation des comptes 2024

Après la présentation par le collège des bourgmestre et échevins, le conseil communal prend connaissance des comptes administratifs et de gestion de l'exercice budgétaire 2024 tels que résumés ci-dessous. L'exercice comptable dégage un bénéfice propre à l'exercice budgétaire 2024 de 1.843.317,02 € :

	SERVICE ORDINAIRE	SERVICE EXTRAORDI- NAIRE
Total des recettes	27.628.130,28 €	2.957.947,65 €
Total des dépenses	19.442.085,73 €	9.300.675,18 €
Boni propre à l'exercice	8.186.044,55 €	
Mali propre à l'exercice		6.342.727,53 €
Boni du compte 2023	15.434.320,69 €	
Boni général	23.620.365,24 €	
Mali général		6.342.727,53 €
Transfert ord. /extraord.	- 6.342.727,53 €	6.342.727,53 €
Boni définitif	17.277.637,71 €	

L'intégralité de la présentation des comptes peut être consultée sur le site internet de la commune de Schuttrange.



3.2. Présentation du budget rectifié 2025 et du budget initial 2026

Après la présentation par le collège des bourgmestre et échevins, le conseil communal prend connaissance du budget rectifié 2025 et du budget 2026, proposés par le collège des bourgmestre et échevins et qui seront discutés et approuvés lors de la prochaine réunion du conseil communal.

3.3. Approbation de décomptes de travaux

Le conseil communal approuve à l'unanimité les décomptes de travaux suivants :

ARTICLE BUDGÉTAIRE	LIBELLÉ	TOTAL DU DEVIS	TOTAL DES DÉPENSES EFFECTIVES
4/130/221311/16011	Aménagement de bureaux supplémentaires avec salle de réunion au grenier du service technique	803.120,00 €	785.725,34 €
4/242/221311/24006	Revalorisation SEA, Phase 1.2. - Extension cuisine de production, parking et accès école	86.000,00 €	116.608,05 €
4/621/221313/99006	Aménagement de plaines de jeux	122.150,00 €	284.277,94 €
4/520/221313/17003	Réfection de la canalisation à Schrassig, rue d'Oetrangle	0,00 €	62.883,30 €
4/520/221313/17005	Pose d'une canalisation des eaux de superficie à Schuttrange/ Munsbach	197.200,00 €	167.830,85 €
4/627/221311/20010	Agrandissement du hall du service technique	123.710,00 €	197.832,83 €
4/0740/2143/005 4/630/221313/12019	Réhabilitation /Déplacement du captage de l'ancienne source	748.800,00 €	656.077,93 €
4/690/221311/19007	Mise en conformité des bâtiments communaux	440.000,00 €	472.421,45 €

3.4. Approbation d'un subside extraordinaire pour l'organisation du Festival International de la Bande Dessinée à Contern

En date du 27 octobre 2025, la commission de la BD de Contern a introduit une demande de subside pour l'organisation de la 32e édition du Festival international de la bande dessinée, qui se déroulera les 18 et 19 juillet 2026 à Contern.

Ainsi, le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder un subside extraordinaire de 1.750 €.

4. FORÊTS COMMUNALES

4.1. Approbation du plan de gestion des forêts communales pour l'exercice 2026

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le plan de gestion de l'année 2026 pour la propriété forestière de la commune de Schuttrange qui prévoit des investissements de 462.000,00 € et des recettes de 172.500,00 €.

4.2. Approbation d'une convention relative aux travaux forestiers sur la scierie mobile

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention relative aux « Travaux forestiers sur la scierie mobile » signée entre les communes de Niederanven et de Schuttrange et le Centre d'Initiative et de Gestion Regional (CIGR) Syrdall asbl.

La convention précise notamment que la scierie mobile, acquise par les deux communes

pour le Centre forestier de Niederanven pour un montant de 204 523 € TTC, est utilisée, entre autres, par le CIGR Syrdall asbl.

4.3. Approbation du règlement de taxes concernant la vente du bois de chauffage

Le conseil communal décide à l'unanimité d'adapter le règlement-taxe concernant la vente de bois de chauffage aux habitants de la commune de Schuttrange :

Les prix de vente de bois de chauffage coupé sont fixés comme suit :

- 79,00 € ttc / stère d'une longueur de 100 cm ;
- 89,00 € ttc / stère d'une longueur de 50 cm ;
- 94,00 € ttc / stère d'une longueur de 33 cm ;
- 98,00 € ttc / stère d'une longueur de 25 cm ;

Le tarif appliqué pour la livraison à domicile du bois de chauffage s'élève à 25,00 € TTC. Le bois d'allumage est proposé à la vente au prix de 7,50 € TTC par sac.

5. URBANISME

5.1. Approbation d'un projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général de la commune de Schuttrange concernant le classement de plusieurs parcelles sises à Munsbach, au lieu-dit « Op dem Landtrausch », en zone BEP

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet de modification du Plan d'Aménagement Général de la commune de Schuttrange concernant le classement de plusieurs parcelles sises à Munsbach, au lieu-dit « Op dem Landtrausch », en zone BEP.

La modification vise à adapter le plan d'aménagement communal à l'évolution du plan d'occupation du sol lié à l'aéroport. Elle prévoit un ajustement de certaines zones, avec un reclassement partiel en zones destinées aux bâtiments et équipements publics, ainsi que la création d'une zone tampon à l'ouest pour mieux encadrer l'urbanisation.

5.2. Approbation d'un projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier quartier existant « BEP-Recyclingzenter » à Munsbach et « BEP-STEP » à Uebersyren

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier quartier existant « BEP-Recyclingzenter » à Munsbach et « BEP-STEP » à Uebersyren.

6. RÈGLEMENTS COMMUNAUX

6.1. Approbation d'une modification du règlement communal sur la distribution d'eau potable destinée à la consommation humaine

Le conseil communal décide à l'unanimité de modifier le règlement communal sur la distribution d'eau potable destinée à la consommation humaine, arrêté par le conseil communal en date du 27 octobre 2010, en vue d'intégrer pour le secteur HORECA la possibilité de l'installation d'un compteur

supplémentaire pour la facturation du tarif y afférent.

6.2. Approbation d'une modification du règlement-taxe concernant la fixation de la redevance à percevoir sur la distribution de l'eau potable

En conséquence au point 6.1., le conseil communal décide à l'unanimité de compléter les articles de la redevance fixe et variable concernant le secteur HORECA du règlement-taxe concernant la fixation de la redevance à percevoir sur la distribution de l'eau potable, arrêté par le conseil communal en date du 16 novembre 2022.

6.3. Approbation d'un règlement sur la mise à disposition de matériel informatique et de communication

Le conseil communal décide à l'unanimité d'arrêter le règlement sur la mise à disposition de matériel informatique et de communication pour les membres du collège des bourgmestre et échevins et le personnel communal de la commune de Schuttrange.

7. ACTES NOTARIÉS, COMPROMIS ET DROIT DE PRÉEMPTION

7.1. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption concernant des terrains sis à Schrassig, rue d'Oetrange

Le conseil communal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption concernant les terrains suivants :

Section	C de Schrassig
Numéro cadastral	395/1894
Lieu-dit	Rue d'Oetrange
Classement PAG	HAB-1
Classement PAP QE	HAB-1 a II 1L

Section	C de Schrassig
Numéro cadastral	395/1895
Lieu-dit	Rue d'Oetrange
Classement PAG	HAB-1
Classement PAP QE	HAB-1 a II 1L

7.2. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption concernant un terrain sis à Schuttrange, section A de Schuttrange, rue de Canach

Le conseil communal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption concernant le terrain suivant :

Section	A de Schuttrange
Numéro cadastral	74/5005
Lieu-dit	Rue de Canach
Classement PAG	Zone verte Zone de protection Natura 2000 Zone d'inondation HQ10

8. QUESTIONS ÉCRITES DES CONSEILLERS

À la suite d'une demande du groupement politique local « Schëtter Bierger » concernant le projet « Neien Duerfkär fir Schëtter », il est précisé que la récente soumission publique «Travaux d'infrastructure et d'aménagements publics » porte uniquement sur la construction

du nouveau bâtiment pour les Scouts, le Club des Jeunes et l'extension de l'administration communale, ainsi que leurs abords immédiats. Le réaménagement de la Place de l'Église n'est pas inclus à ce stade.

Il n'est donc pas nécessaire, pour l'instant, de solliciter un avis externe pour vérifier la conformité avec le projet initial du concours urbanistique.

Le cahier des charges du concours avait prévu la flexibilité nécessaire pour intégrer des adaptations jugées pertinentes au fil du projet. Pour un chantier d'une telle ampleur, il est normal que des ajustements soient apportés lors de la planification, certains détails n'ayant pu être anticipés dès le départ.

9. QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAL

10.12.2025

PRÉSENTS:

Claude Marson,
bourgmestre

Serge Eicher, Conny Ney
échevins

Jean-Marie Altmann, Nora
Forgiarini, Andrew Kiser, An-
nemarie Nagel, Jules Sauber,
Serge Thein, Paul Theisen, Nico-
las Welsch, **conseillers**

Alain Dohn,
secrétaire communal

Retrouvez la séance du
conseil communal sur
notre chaîne Youtube.

@Gemeng_Schetter



Monsieur le Bourgmestre Claude MARSON souhaite la bienvenue à la 12e et dernière séance du conseil communal en 2025.

Par ailleurs, le bourgmestre informe que le vote public de la présente séance commencera par le conseiller Andy KISER.

Par après, Monsieur le Bourgmestre informe des événements qui ont eu lieu depuis la dernière séance du conseil communal :

- Le samedi 29 novembre 2025, l'Harmonie de Schuttrange a donné un concert lors du gala d'hiver de la Musique de Sandweiler ;
- Le lendemain, dimanche 30 novembre, les « Fraen a Mammen » de Schuttrange ont organisé leur marché de

l'Avent l'après-midi au Centre Culturel. Ce moment a été accompagné musicalement par un beau concert des « Schëtter Jongbléiser ». Le bénéfice du marché de l'Avent sera reversé à une bonne cause ;

- Le vendredi 5 décembre, le Saint-Nicolas est venu à l'école sur le campus scolaire. La fête a commencé à 15 heures dans l'ancienne salle de sport. Ensuite, les élèves, avec leur personnel enseignant ainsi que l'équipe de la Maison Relais, ont invité tout le monde à leur marché de la Saint-Nicolas et à leur « Kaffisstuff » au Centre Culturel ;
- Le samedi 6 décembre, l'association Rythmica Lux avait organisé le

« Fairytale Cup » et dimanche 7 décembre, son Gala de Noël dans l'ancienne salle de sport ;

- Le même dimanche 7 décembre, la Chorale de Schuttrange a convié à son concert de Noël dans l'église de Schuttrange. Le concert a débuté à 16 h 30 avec la prestation de la Chorale de Schuttrange sous la direction de Marianne Hengel. La deuxième partie du concert a été assurée par la Chorale Ste. Cécile de Sandweiler sous la direction de Georges Jungblut. Une collecte a également été organisée au profit des scouts.

Ensuite, Monsieur le Bourgmestre informe sur les différents événements à venir :

- Du vendredi 12 au dimanche 14 décembre, se tiendra le traditionnel marché de Noël à Schuttrange. Comme chaque année, les associations locales régaleront les visiteurs avec des plats luxembourgeois traditionnels ainsi que des spécialités internationales.

L'ouverture officielle aura lieu le vendredi 12 décembre à 17 heures. Dès 17h30, deux concerts seront proposés : l'un par les « Schëtter Jongbléiser » et l'autre par la « Schëtter Strëpp ».

Le samedi 13 décembre, se déroulera également le « Schëtter Maart » de 9 heures à 13 heures. Pendant que les parents flânent sur le marché, les enfants pourront profiter dès d'une belle activité au « Schëtter Treff » : l'acteur Claude Humbert lira un conte d'hiver.

À partir de 17 heures, le marché de Noël rouvrira ses stands. À 19 h, l'ambiance musicale sera assurée par le duo vocal « Simply2 ». Le dimanche 14 décembre, le marché de Noël ouvrira dès 15 heures. À 16 h 30, l'Harmonie de Schuttrange donnera son concert spirituel dans l'église de Schuttrange sous la direction de Leroy Vandivinit. Au programme, entre autres, des pièces comme « Nostradamus » d'Otto Schwarz ou

des mélodies tirées du célèbre film « Avatar » ;

- Le mardi 16 décembre, les « Fraen a Mammen Schëtter » organiseront une excursion au marché de Noël de Speyer, en Allemagne ;
- Le mercredi 17 décembre, la Commission de la Famille, du 3e âge et des affaires sociales invitera à sa fête de Noël de 15 heures à 18 heures au « Schëtter Treff » ;
- Ce même mercredi se tiendra aussi la réunion du consortium T4R (Twin4Resilience), auquel participent les villes suivantes : Utrecht, Amsterdam, Bruxelles, Rennes, Dublin, Leiedal (une région en Flandre) et la commune de Schuttrange. Il s'agit d'un projet Interreg co-financé par l'union européenne dont la durée est fixée à 42 mois et qui a débuté le 1er janvier 2024. Le partenaire luxembourgeois est le LIST (Luxemburg Institute of Science and Technology). La participation de la commune de Schuttrange se base sur la

stratégie de digitalisation qui fut votée par le conseil communal en date du 22 février 2023 ;

- Le samedi 20 décembre et dimanche 21 décembre, le FC Munsbach organisera la « Christmas Boy Cup » pour les jeunes footballeurs des catégories U7 à U17 dans la grande salle de sport ;
- Le 3 et 4 janvier 2026, le FC Munsbach organisera la « New Year's Girls Cup », également dans la salle de sport à Munsbach ;
- Le samedi 10 janvier, le marché de Schuttrange se tiendra sur la place de l'église ;
- Le dimanche 11 janvier aura lieu la grande audition de l'UGDA dans l'ancienne salle de sport ;
- Le dimanche 18 janvier, le FC Munsbach invitera à son « Mulletsonndeg ». Un menu alternatif sera proposé avec jambon, frites et salade ;
- Le samedi 24 janvier, l'Harmonie de Schuttrange jouera, dans le cadre de la Journée de l'Harmonie, la messe pour les membres vivants et décédés de l'association à 18 heures 30 ;
- Le même weekend, samedi 24 janvier et dimanche 25 janvier, auront lieu les premières représentations des « Theaterfrënn » au Centre Culturel de Munsbach. Cette année, la pièce s'intitule « Wäigeeschterstonn » ;
- Le mercredi 28 janvier se tiendra la prochaine et première séance du conseil communal de la nouvelle année.

Par après, Monsieur le Bourgmestre informe encore sur les sujets suivants :

- Lors de la séance du conseil communal du 26 novembre 2025, il fut prétendu qu'un tracteur forestier aurait été acquis sans appel d'offres et par voie directe par le garde forestier. La commune de Schuttrange vient de recevoir un courrier, dans lequel le garde fores-

tier, Monsieur Pit Lacour, précise qu'une soumission publique a bel et bien été lancée, conformément à la législation en vigueur. Il explique que, contrairement à ce qui a été avancé, la procédure d'acquisition n'incombe en aucun cas au préposé de la nature et forêts, mais à la commune de Niederanven qui avait mené l'intégralité du processus de soumission ;

- Les conditions d'admission au CIPA (Centre d'intégration pour personnes âgées) de Niederanven ont été légèrement adaptées avec l'accord des communes signataires.

En plus de la condition d'âge minimum fixée à 65 ans, une admission avant cet âge peut être envisagée lorsque la personne nécessite des soins spécifiques et continus qui ne peuvent être assurés à domicile ni dans d'autres structures spécialisées.

Concernant le critère de domicile, la règle actuelle – avoir son dernier domicile sur le territoire d'une des communes signataires durant au moins 2 ans de manière continue ou y avoir un descendant direct y domicilié pendant au moins 6 ans de manière continue – est complétée par une nouvelle condition : avoir été domicilié de manière continue pendant au moins 20 ans au cours des 40 dernières années sur le territoire d'une des communes signataires ;

- À la suite du retrait du guichet automatique installé sur le parking du magasin Leclerc à Munsbach, le collège des bourgmestre et échevins avait adressé un courrier à la banque BIL afin d'en connaître les raisons. La commune vient de recevoir la réponse de la banque, qui explique qu'elle aurait souhaité maintenir le guichet à cet emplacement, mais que des divergences avec le propriétaire l'ont contrainte à résilier le contrat de

bail. Toutefois, la commune a prévu une réunion avec la banque afin d'identifier un autre site pour l'installation du guichet ;

- La commune vient de recevoir un courrier de la part du Club des jeunes, adressé au collège des bourgmestre et échevins ainsi qu'au conseil communal et ayant pour objet la revue de certaines modalités de conception de leurs futurs locaux dans le cadre du projet « Neien Duerfkär ». Le bourgmestre informe qu'il y a eu des entrevues régulières avec le comité du Club des Jeunes, afin de définir ensemble les besoins et la conceptualisation des locaux. L'ensemble de leurs revendications avait été pris en compte. Comme les responsables du comité ont quelques demandes supplémentaires, le collège des bourgmestre et échevins a prévu une réunion en janvier en vue de rediscuter le projet. Le motif de l'entrevue concerne plus précisément deux points :

d'une part, l'apparition de quelques divergences au sein du comité en ce qui concerne la conceptualisation de leurs locaux, et d'autre part, la mise à disposition d'une structure provisoire pendant les travaux ;

- La dernière séance plénière du « Klima-Bündnis », tenue le 8 décembre, a abordé notamment le budget rectifié 2025, les grandes lignes du plan d'action 2026 ainsi que la nouvelle structure de gouvernance de l'Alliance. Jusqu'à présent, la comptabilité de l'Alliance était assurée par le Mouvement écologique, parallèlement à sa propre gestion financière. Or, dans le contexte de la nouvelle législation sur les ASBL, la question se pose de savoir si cette approche reste adaptée et s'il ne serait pas préférable de conférer à l'Alliance la qualité de personne morale autonome, avec toutes les opportunités qu'un tel statut offrirait en matière de politique financière et de gestion du personnel.

Dans cette optique, la séance plénière avait décidé à l'unanimité, en novembre 2024, de transformer l'Alliance en ASBL, selon le principe d'une adhésion directe des communes. Toutefois, le ministère des Affaires intérieures avait exprimé à plusieurs reprises des réserves juridiques concernant une ASBL dont les communes seraient membres à titre direct et n'a finalement pas donné son accord.

Afin de trouver une alternative, il a été convenu, avec l'aval de la séance plénière, de constituer le 11 décembre 2025 une ASBL dont les membres seront non pas les communes elles-mêmes, mais leurs délégués communaux. Cette nouvelle entité assumera le rôle de structure porteuse du réseau communal, en remplacement du Mouvement écologique. Cette solution permet de lever l'insécurité juridique pour le moment, en attendant qu'une évolution législative rende possible l'adhésion directe des communes à une ASBL.

Durant la phase de transition, la convention du Klima-Bündnis de 2022 restera en vigueur et un parallélisme sera instauré entre la séance plénière du Klima-Bündnis et l'assemblée générale de la nouvelle ASBL.

Le plan d'action pour l'année 2026 a également été présenté et s'articule autour des grands axes suivants :

- Renforcement des échanges inter-communaux dans le cadre nord-sud, notamment en matière de communication, de coopération entre collèges échevinaux, d'administration et de commissions ;
- Organisation de conférences et séminaires en partenariat avec des acteurs tels que le Mouvement écologique ou ProVelo, autour de thématiques actuelles : adaptation au changement climatique, rénovation énergétique des bâtiments publics, électromobilité et justice climatique ;
- Mise en place d'une « caravane énergétique », qui offre une première consultation énergétique à domicile, afin d'accélérer le taux de rénovation des bâtiments existants. Cette initiative innovante, déjà couronnée de succès dans plusieurs communes, devrait inclure Schuttrange en 2026 ;
- Adaptation climatique face aux périodes de canicule, par la création d'infrastructures publiques offrant ombre et fraîcheur. Parallèlement, une campagne de sensibilisation visera à informer les citoyens sur ces lieux de protection et sur les gestes à adopter en cas de stress thermique ;
- Tournée d'adaptation climatique, une campagne pédagogique proposant aux citoyens de découvrir, via 5 à 10 stations réparties sur le territoire communal, des concepts et straté-

gies d'adaptation climatique illustrés par des exemples concrets ;

- Soutien financier aux communes souhaitant développer des infrastructures de protection contre les conditions météorologiques extrêmes ;
- Projet « ProVelo.lu », visant à promouvoir la mobilité douce et à contribuer à la décarbonisation ainsi qu'à la sécurité routière. L'objectif principal est la mise en œuvre de mesures permettant aux enfants de rejoindre leur établissement scolaire à vélo en toute sécurité.

0. AJOUT D'UN POINT SUPPLÉMENTAIRE À L'ORDRE DU JOUR

Après avoir entendu la proposition du collègue des bourgmestre et échevins, le conseil communal décide à l'unanimité d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour de la présente séance :

- No 3.3. OBJET : Approbation d'un devis pour l'acquisition d'une barre de coupe (« Mähbalken ») avec râtelier-andaineur (« Bandrechen ») pour tracteur

1. ALLOCATION DE DONS DIVERS

1.1. Présentation et approbation d'un don dans le cadre des projets de coopération du lycée Athénée de Luxembourg

Le Conseil communal de Schuttrange décide à l'unanimité d'accorder un don de 1.500 € à l'ONG Athénée – Action humanitaire a.s.b.l.

Ce soutien financier vise à appuyer le projet de coopération « EDULINK », mené en Afrique du Sud, qui permet chaque année à des élèves de l'Athénée de Luxembourg, dont plusieurs résidents dans la commune, de participer à des actions solidaires.

Ce partenariat, établi depuis plus de quinze ans avec le « Cape Winelands Biosphere Reserve », favorise l'engagement des jeunes dans

des initiatives éducatives, sociales et culturelles à l'international.

1.2. Approbation du don « Dîner Nouvel An » proposé par le personnel communal

Depuis plusieurs années, le personnel de la commune de Schuttrange choisit de renoncer à son cadeau de fin d'année pour soutenir des associations caritatives.

Sur proposition du personnel, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un don de 1.500 € qui sera réparti à parts égales entre deux associations luxembourgeoises :

- Catch a Smile ASBL (Dudelange) qui soutient migrants et réfugiés à travers des actions humanitaires et de sensibilisation ;
- Stroossenengelen ASBL (Diekirch) qui s'engage auprès des personnes en situation de précarité, notamment les sans-abris et familles défavorisées.

2. EVACUATION DES DÉCHETS

2.1. Approbation d'une modification du règlement-taxe harmonisé sur l'évacuation des déchets

Après avoir entendu la présentation du bureau d'ingénieurs « ProGroup Consulting & Engineering » de Windhof ainsi que les explications du collège des bourgmestre et échevins, le conseil communal décide avec 6 voix (DP et LSAP) contre 3 (SCHËTTER BIERGER) et 2 (DÉI GRÉNG) abstentions d'approuver le règlement-taxe relatif à l'enlèvement, le recyclage et la gestion des déchets.

Voici les points essentiels à retenir sur ce nouveau règlement :

Le conseil communal a voté l'adoption d'un système harmonisé de taxes pour la gestion des déchets. Ce système vise à mieux répartir les coûts selon l'utilisation réelle et à encourager le tri.

- La taxe se compose de trois parties :

- Une taxe de base annuelle de 60 € par logement ou terrain, qui inclut la mise à disposition de poubelles pour déchets résiduels et organiques.
- Une taxe de récipient, calculée selon la taille et le nombre de poubelles ou conteneurs utilisés.
- Une taxe de poids, appliquée uniquement aux déchets résiduels, facturés à 1,70 €/kg. Les déchets organiques, le verre et le papier ne sont pas taxés au poids.
- Des tarifs spécifiques sont prévus pour certains services (sacs-poubelle, collecte à domicile, compost, équipements spéciaux) et pour l'accès au centre de recyclage de Munsbach (carte incluse pour les ménages, cotisation annuelle pour les entreprises et associations).
- Ce règlement entrera en vigueur le 1er avril 2026 et remplacera les anciens règlements-taxe sur la gestion des déchets.

Ce nouveau règlement vise à responsabiliser chaque usager, à favoriser le tri et à garantir une gestion durable des déchets pour l'ensemble de la commune.

Les détails du règlement peuvent être consultés ici.



2.2. Mise à jour des annexes relatives au règlement communal sur l'évacuation des déchets

Le conseil communal décide avec 8 voix (DP, LSAP et DÉI GRÉNG) contre 3 (SCHËTTER BIERGER) d'approuver une mise à jour des annexes relatives au règlement communal sur l'évacuation déchets.

Voici les points essentiels à retenir concernant la collecte des déchets selon des modalités précises :

- Ordures ménagères résiduelles : Collecte tous les 15 jours, les jeudis à partir de 7h.

- Déchets biodégradables (cuisine et jardin) : Collecte tous les 15 jours du 1er janvier au 28 février et du 1er au 31 décembre. Collecte hebdomadaire du 1er mars au 30 novembre. Toujours les jeudis à partir de 7h, dans les bacs officiels.

Les détails de la mise à jour peuvent être consultés ici.



2.3. Approbation d'un règlement de subsides « Windelsubsidie »

Après avoir entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins, le conseil communal arrête à l'unanimité le règlement de subsides, en vigueur à partir du 1er avril 2026, ci-après dans le cadre de l'évacuation des déchets :

- Les familles ayant des enfants nouveau-nés ont la possibilité de demander auprès de l'administration communale une

aide dite « subsidie pour couches ». Pour chaque enfant en bas âge, un subsidie pour couches d'un montant de 220,00 € par an est accordé à titre temporaire. La durée de validité du subsidie pour couches est fixée jusqu'au deuxième anniversaire de l'enfant.

- Les personnes qui, pour des raisons de santé, ont un besoin accru en articles d'hygiène, peuvent demander auprès de l'administration communale une aide financière de 220,00 € par an, à condition de pouvoir présenter un certificat médical. Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune décide au cas par cas, sur la base des documents soumis, de l'octroi et de la durée de cette aide.

Après avoir entendu les explications et observations des membres du collège des bourgmestre et échevins et des membres du conseil communal, ce dernier procède au vote et décide à l'unanimité d'arrêter le budget rectifié de l'exercice 2025 comme suit :

3. FINANCES COMMUNALES

3.1. Approbation du budget rectifié de l'exercice 2025

	SERVICE ORDINAIRE	SERVICE EXTRAORDI- NAIRE
Total des recettes	29 033 526,10 €	2 836 253,19 €
Total des dépenses	19 571 067,09 €	20 107 584,14 €
Boni propre à l'exercice	9 462 459,01 €	
Mali propre à l'exercice		17 271 330,95 €
Boni du compte 2024	17 277 637,71 €	
Mali du compte 2024		
Boni général	26 740 096,72 €	
Mali général		17 271 330,95 €
Transfert de l'ordin. à l'extraordin.	- 17 271 330,95 €	17 271 330,95 €
Boni définitif	9 468 765,77 €	

3.2. Approbation du budget de l'exercice 2026

Après avoir pris connaissance des avis de la Commission scolaire et de la Commission des Finances et après avoir entendu les explications et observations de tous les membres du conseil communal, le budget de l'exercice 2026 est arrêté à l'unanimité.

La présentation du budget ainsi que l'avis de la commission des finances peuvent être consultés ici.



	SERVICE ORDINAIRE	SERVICE EXTRAORDINAIRE
Total des recettes	30 925 160,83 €	13 003 397,00 €
Total des dépenses	20 260 832,66 €	32 657 650,00 €
Boni propre à l'exercice	10 664 328,17 €	
Mali propre à l'exercice		19 654 253,00 €
Boni présumé fin 2025	9 468 765,77 €	
Mali présumé fin 2025		
Boni général	20 133 093,94 €	
Mali général		19 654 253,00 €
Transfert de l'ordin. à l'extraordin.	- 19 654 253,00 €	19 654 253,00 €
Boni définitif	478 840,94 €	

3.3. Approbation d'un devis pour l'acquisition d'une barre de coupe (« Mähbalken ») avec râteau-andaineur (« Bandrechen ») pour tracteur

Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis estimatif du 8 décembre 2025 établi par le service technique communal pour l'acquisition d'une barre de coupe (« Mähbalken ») avec râteau-andaineur (« Bandrechen ») pour tracteur au montant de 11.000,00 € TTC.

L'acquisition de cette machine est indispensable pour garantir la continuité et l'efficacité du service de tondage dans la commune à l'avenir. En effet, elle permettra une gestion optimale des espaces verts, tout en répondant aux exigences croissantes en matière d'entretien durable et de respect de la biodiversité.

4. RÈGLEMENTS COMMUNAUX

4.1. Approbation d'un règlement communal relatif à la nouvelle fixation des tarifs pour prestations du service technique et du service régie communale

Les taxes applicables aux travaux réalisés pour compte de tiers avaient été fixées pour la dernière fois par le conseil communal en 1990. Or, le collège des bourgmestre et échevins estime qu'il est nécessaire de les adapter afin de tenir compte de l'évolution des coûts et des charges, ces tarifs n'étant plus adaptés à la réalité actuelle. Par tant, le conseil communal s'aligne sur cette proposition et décide à l'unanimité d'approuver le règlement communal relatif à la nouvelle fixation des tarifs pour prestations du service technique et du service régie communal.

4.2. Approbation d'un règlement-taxe de recouvrement des créances

Face à l'augmentation des retards de paie-

ment des taxes et redevances, la commune de Schuttrange souhaite mettre en place, à partir du 1er janvier 2026, une taxe fixe de 10 € applicable dès l'envoi de la deuxième lettre de rappel dans le cadre d'une procédure de recouvrement.

Cette mesure vise à couvrir une partie des frais administratifs engendrés et à encourager le règlement rapide des créances.

En conséquence, le règlement est adopté à l'unanimité par le conseil communal.

4.3. Confirmation de plusieurs modifications urgentes du règlement de circulation communal

Le conseil communal confirme à l'unanimité trois modifications urgentes de circulation communale, à savoir :

- Rue du Parc à Munsbach (01/12/2025 - 12/12/2025)
- Rue de Beyren à Uebersyren (08/12/2025 - 19/12/2025)
- Place de l'Église, Schuttrange (08/12/2025 - 17/12/2025)

5. ACTES NOTARIÉS, COMPROMIS ET DROIT DE PRÉEMPTION

5.1. Approbation d'un acte d'échange (réf. : 905/2025) concernant des terrains sis à Munsbach, section B de Munsbach, rue du Château et rue Principale

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'acte d'échange n° 905/2025, signé le 20 novembre 2025 entre le collège des bourgmestre et échevins et la société anonyme Feuerloft de Munsbach. Par cet acte, la société anonyme Feuerloft cède à la commune de Schuttrange trois terrains sis à Munsbach, inscrits au cadastre de la commune de Schuttrange, section B de Munsbach, comme suit :

Numéro cadastral	1007/4574
Lieu-dit	Rue du Château
Nature	Place voirie
Surface	0,05 are
Numéro cadastral	1007/4576
Lieu-dit	Rue Principale
Nature	Place verte
Surface	1,05 ares
Numéro cadastral	1007/4577
Lieu-dit	Rue Principale
Nature	Place voirie
Surface	0,06 are

En contrepartie, la commune de Schuttrange cède à la société anonyme Feuerloft un terrain sis à Schuttrange, inscrit au cadastre de la commune de Schuttrange, section B de Munsbach, comme suit :

**Numéro
cadastral** 1027/4578

Lieu-dit Rue du
Château

Nature Place

Surface 1,05 ares

L'échange des terrains est fait dans un but d'utilité publique pour la commune de Schuttrange, consistant d'une part dans l'intégration des terrains cédés dans la voirie publique et, d'autre part, dans l'aménagement communal d'une place verte.

6. QUESTIONS DES CONSEILLERS

Néant.

7. QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

8. HUIS CLOS - DÉ- SIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINIS- TRATION DE L'OFFICE SOCIAL « IEWESCHTE

SYRDALL » POUR LA COMMUNE DE SCHUTTRANGE

Suite aux candidatures reçues dans le cadre de l'appel à candidatures relatif aux postes vacants en question, affiché du 10 novembre 2025 au 30 novembre 2025 inclus, le conseil communal procède à un vote secret.

Il décide de nommer les personnes suivantes en tant que membres représentant la commune de Schuttrange au conseil d'administration de l'Office social « Ieweschte Syrdall » :

- Madame Alie ALT-MEISCH-BROEKMANN, Munsbach
- Madame Annelise JENTGEN-MEYER, Uebersyren

RECTIFICATIF

Bulletin communal 05/2025

Lors de la séance du conseil communal du 24.09.2025, Andrew Kiser a donné procuration à Serge Eicher pour voter en son nom, et non à Serge Thein, contrairement à ce qui est indiqué dans la version anglaise du Bulletin communal 05/2025.

BUDGET

	2024	BR 2025	BI 2026
Recettes ordinaires	27 628 130€	29 033 526€	30 925 161€
Dépenses ordinaires	19 442 086€	19 571 067€	20 260 833€
Résultat ordinaire	8 186 045€	9 462 459€	10 664 328€
Recettes extraordinaires	2 957 948€	2 836 253€	13 003 397€
Dépenses extraordinaires	9 300 675€	20 107 584€	32 657 650€
Résultat extraordinaire	- 6 342 728€	- 17 271 331€	- 19 654 253€
Résultat global	1 843 317€	- 7 808 872€	- 8 989 925€
Résultat reporté N-1	15 434 321€	17 277 638€	9 468 766€
Résultat reporté	17 277 638€	9 468 766€	478 841€

Le 10 décembre 2025, le budget était à l'ordre du jour du conseil communal. La séance a débuté par un bilan des comptes de l'année 2024. Dans l'ensemble, un résultat positif de 1,9 million d'euros a pu être enregistré pour 2024. En y ajoutant le résultat reporté de 2023, qui s'élevait à 15,4 millions, nous obtenons donc un bénéfice reporté pour 2025 de près de 17,3 millions d'euros. Ces réserves nous offrent la possibilité de financer les projets d'infrastructure essentiels au développement de notre commune.

Pour 2025, nous prévoyons actuellement, sur la base du budget rectifié, un déficit d'environ 7,8 millions d'euros. Toutefois, grâce aux réserves accumulées ces dernières années, un bénéfice reporté d'environ 9,5 millions d'euros demeure.

Concernant le budget 2026, nous anticipons une nouvelle augmentation du bénéfice ordinaire, qui atteindra 10,6 millions d'euros, notamment parce que nos dépenses pour 2025 et 2026 augmentent plus lentement que nos recettes.

En vue d'assurer les investissements stratégiques de demain, le collège des bourgmestre et échevins accorde une attention particulière à la maîtrise des dépenses ordinaires, tout en préservant les ressources indispensables au dynamisme et à la modernité de la commune.

Le budget ordinaire prévoit également des moyens financiers pour soutenir nos associations, grâce à la récente augmentation des subsides, ainsi que nos commissions consultatives et diverses actions en faveur de la protection du climat et de la nature. En 2026, des investissements supplémentaires seront consacrés à l'entretien et à la sécurité de nos bâtiments et infrastructures, avec, désormais, un budget annuel spécifiquement dédié à la cybersécurité.

Avec une nouvelle mise en page du bulletin communal, le projet de refonte de notre site internet et de nouveaux outils tels que le réseau de voisinage HOPLR et le budget participatif, nous souhaitons renforcer la communication

et l'implication de nos citoyens.

Fin novembre 2025, la commune de Schuttrange comptait 4 480 habitants, soit une progression de 1,22 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance s'explique principalement par la réalisation de projets résidentiels et la location de chambres dans des maisons unifamiliales. Même si nous restons en dessous de l'objectif d'une croissance modérée de 1,7 %, il est évident que, grâce aux nouveaux projets de construction dans la rue Jeanne Rouff et rue principale à Munsbach, le nombre d'habitants continuera d'augmenter dans les années à venir.

Pour répondre à cette croissance démographique, nous investissons dans des infrastructures modernes, durables et fonctionnelles. Certains projets sont spécifiquement destinés aux jeunes ou aux personnes âgées, d'autres s'adressent à des ménages à revenu plus modeste ou aux associations. Ce qui relie tous ces projets, c'est leur objectif commun :

améliorer la qualité de vie dans notre commune.

Vous trouverez ci-dessous une sélection des projets d'infrastructure qui seront réalisés dans les prochaines années.

« Neien Duerfkär »

Dans le cadre du projet du « Neien Duerfkär », l'avant-projet détaillé a été approuvé le 9 juillet 2025. Il prévoit la construction d'un bâtiment communal avec des espaces modernes, des salles de réunion et un accueil orienté vers les citoyens.

La première phase de réalisation du « Neien Duerfkär » comprend également la réalisation des nouveaux locaux pour le Club des Jeunes et le chalet des scouts. Au printemps 2026, le chalet des scouts et le local du Club des Jeunes seront démolis, et les travaux de

construction des nouveaux bâtiments débuteront à l'automne.

Le budget global consacré à ces réalisations s'élève à 29,8 millions d'euros.

Par ailleurs, la commune a conclu un accord avec le propriétaire du bâtiment situé sur la place de l'Église afin d'en faire l'acquisition, ainsi que de la maison unifamiliale attenante, à une date ultérieure. Cette démarche constitue un élément stratégique pour l'aménagement futur de la place.

Extension du Cycle 1 et de la Maison Relais

La première phase d'extension du campus scolaire débutera au printemps 2026 avec l'installation d'un restaurant provisoire devant la Maison Relais. Pour permettre cette mise en place, une

partie du parking du campus « an der Dällt » sera supprimée.

L'actuelle cantine sera déplacée vers le site « Hannert Thommes » et pourra être utilisée temporairement par les scouts, le « Schëtter Treff » ainsi que par les associations. Pour le nouveau bâtiment du Cycle 1, comprenant le précoce, l'école maternelle et la Maison Relais, un budget total de 27,4 millions d'euros est prévu, dont 5,5 millions pour l'année 2026

Les détails peuvent être consultés ici.



Rue Principale

Au printemps 2026, les travaux commenceront dans la rue Principale. L'infrastructure routière sera entièrement rénovée, notamment les réseaux d'assainissement et d'eau potable. Des mesures d'apaisement du trafic seront également mises en œuvre, dont l'instauration d'une zone 30, afin d'améliorer la sécurité et la qua-



lité de vie des habitants. Le chantier sera réalisé en trois phases, ce qui entraînera des fermetures temporaires de la chaussée. Nos commerces locaux resteront ouverts et accessibles pendant toute la durée des travaux.



Infrastructures pour les seniors

Afin de répondre aux besoins de nos concitoyens âgés, la commune mène actuellement des discussions avec différents propriétaires et prestataires de services. Concernant l'extension du CIPA Niederanven, où la commune de Schuttrange a obtenu une chambre supplémentaire dans l'unité dédiée aux personnes atteintes de démence, les travaux sont désormais achevés. Une première tranche de 150 000 € a été ver-

sée en 2025. Une seconde tranche de 178 000 € est prévue en 2026, et le solde sera réglé en 2027 après le décompte définitif. À ce jour, 20 habitants de la commune de Schuttrange occupent une chambre au CIPA.

À la Seniorerie Sainte Zithe à Contern, 54 chambres supplémentaires sont programmées, avec un chantier prévu pour 2027/2028. La commune de Schuttrange a officiellement manifesté son intérêt pour bénéficier d'un droit prioritaire sur ces chambres. Pour ce projet, une participation de 50 000 € est inscrite au budget 2026.

SIAS – Centre de ressources

Sur le site «Um Landtrausch», un centre de ressources ainsi qu'un bâtiment administratif durable seront construits pour le SIAS. Ce projet prévoit une capacité d'accueil pour 30 collaborateurs. La commune de Schuttrange a inscrit 600 000 € au budget 2026 pour cette réalisation, dont le maître d'ouvrage est le SIAS. La finalisation est programmée pour 2029.



CGDIS – Nouvelle caserne et réaffectation de l'ancien bâtiment

Une nouvelle caserne destinée au service de secours CGDIS sera également implantée sur le site «Um Landtrausch», pour un coût estimé à 7,6 millions d'euros.

« Schëtter Jugendhaus »

La rénovation de la maison des jeunes de Schuttrange est prévue pour 2026. L'avant-projet détaillé sera présenté au conseil communal au cours du premier semestre. Le projet bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 700 000 €. Les responsables du « Schëtter Jugendhaus » seront activement impliqués dans la phase de planification. Afin de garantir la continuité des activités, une solution transitoire sera recherchée ou les travaux seront réalisés par étapes.



Op Bissempt

Les travaux sur le site « Op Bissempt » avancent rapidement et devraient s'achever d'ici juin 2026, en vue des festivités du FC Munsbach, qui célébrera son 80e anniversaire. Un projet pour la création d'un second terrain d'entraînement est actuellement à l'étude avec la FLF. Les travaux pourraient débuter au second semestre 2026, pour un budget estimé entre 1,25 et 1,5 million d'euros. Sur le terrain existant, le revêtement sera renouvelé et les vestiaires feront également l'objet d'une modernisation énergétique.

Infrastructures de tennis

À long terme, un nouveau complexe de tennis comprenant quatre courts extérieurs et trois courts intérieurs est envisagé dans le cadre du PAP « Routert ». En attendant l'élaboration et l'approbation de ce PAP, les terrains situés sur le campus scolaire

bénéficieront d'un nouveau revêtement. Une dotation budgétaire de 400 000 € a été attribuée pour cet aménagement.

Roseraie

La roseraie du parc du château de Munsbach, élément majeur du patrimoine local et vitrine de l'horticulture et de la biodiversité, sera agrandie avec trois nouveaux massifs, dont deux seront réalisés dans une première phase. Les travaux débuteront au printemps 2026 afin de permettre la plantation à l'automne. Le projet est coordonné en étroite collaboration avec les « Lëtzebuerger Rousefrënn ». Un budget de 100 000 € est prévu pour cette extension.

Éclairage

La commune remplacera les luminaires par un éclairage moderne, économe en énergie, respectueux des insectes et limitant la pollution lumineuse. Le projet couvrira l'école, les rues, les chemins ainsi que la zone d'activités. Budget : 80 000 € (crédit actuel) / 250 000 € (nouveau crédit).

Eau

Face aux enjeux du changement climatique, la commune a élaboré un concept de gestion des fortes précipitations pour Munsbach, qui sera étendu aux autres localités en 2026. L'objectif est de définir des zones où l'eau pourra s'étendre de manière contrôlée lors d'épisodes pluvieux intenses, afin de limiter les dégâts en zone urbaine. Un budget de 100 000 € est prévu pour ce projet. Un autre poste important concerne la quote-part communale pour l'extension de la station d'épuration du SIDEEST, programmée pour 2026, avec un montant de 3 000 000 €.

La commune investit également dans la modernisation et la sécurisation du réseau d'eau : remplacement du bassin de Neuhaeusgen (450 000 €), rénovation du réservoir de Boumillen (275 000 €), réparation du pont Bréckelchen et stabilisation des berges de la Birelerbaach (100 000 €). Des mesures complémentaires seront mises en œuvre dans le cadre du « Water Safety Plan ».

GEMENGEBUET 01/2026

Mention de la publication de règlements
Article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Approbation de la décision du conseil communal du
29 octobre 2025 relative à la modification du règlement
général de circulation de la commune de Schuttrange

Au chapitre II « Dispositions particulières », la rubrique concernant le Chemin Sauerbësch (liaison entre Munsbach et Senningerberg) en dehors de l'agglomération est complétée par la disposition suivante :

Article :
1/6/1

Libellé :
Limitation de vitesse

Situation :
Sur toute la longueur, dans
les deux sens (50 km/h)

Signal :



Au chapitre II « Dispositions particulières », la rubrique concernant la rue du Parc à Munsbach (Minsbech) est complétée par la disposition suivante :

Article :
1/6/1

Libellé :
Limitation de vitesse

Situation :
Sur toute la longueur, dans
les deux sens (30 km/h)

Signal :



Au chapitre II « Dispositions particulières », la rubrique concernant le Schlasswee à Munsbach (Minsbech) est complétée par la disposition suivante :

Article :
5/2/1

Libellé :
Zone résidentielle

Situation :
Sur toute la longueur

Signal :



Au chapitre II « Dispositions particulières », la disposition suivante concernant le Schlasswee à Munsbach (Minsbech) est supprimée :

Article :
5/1/1

Libellé :
Zone à 30 km/h

Situation :
Sur toute la longueur

Signal :



Il est porté à la connaissance du public que la décision du conseil communal du 29 octobre 2025 portant sur une modification du règlement général de circulation de la commune de Schuttrange a été approuvée par Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 12 novembre 2025, référence cce/rc/avis/25/7655 et par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 14 novembre 2025, référence 322/25/CR.

> Ladite délibération a été publiée en due forme.

Approbation du règlement relatif à l'assainissement des eaux, y compris son annexe technique par le conseil communal en date du 29 octobre 2025. Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, en sa séance du 29 octobre 2025, a approuvé le règlement relatif à l'assainissement des eaux, y compris son annexe technique.

> Ladite délibération a été publiée en due forme

Approbation du règlement sur la mise à disposition de matériel informatique et de communication par le conseil communal en date du 26 novembre 2025. Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, en sa séance du 26 novembre 2025, a approuvé le règlement sur la mise à disposition de matériel informatique et de communication.

> Ladite délibération a été publiée en due forme.

Adoption du projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Schuttrange au lieu-dit « In der Acht Nord », présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de la société anonyme FELINO, par le conseil communal en date du 24 septembre 2025. Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, en sa séance du 24 septembre 2025, a adopté le projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Schuttrange au lieu-dit « In der Acht Nord », présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de la société anonyme FELINO. Cette décision a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 3 décembre 2025 sous la référence ministérielle 20143/29C.

Approbation d'une modification du règlement communal sur la distribution d'eau potable destinée à la consommation humaine. Il est porté à la connaissance du public que la décision du conseil communal du 26 novembre 2025 portant modification du règlement communal sur la distribution d'eau potable destinée à la consommation humaine a été traitée sans observation par le Ministère des Affaires intérieures en date du 4 décembre 2025 sous la référence ministérielle AG02-2025-A410.

> Ladite délibération a été publiée en due forme.

Approbation d'une modification du règlement-taxé concernant la fixation de la redevance à percevoir sur l'épuration des eaux usées. Il est porté à la connaissance du public que la décision du conseil communal du 26 novembre 2025 portant modification du règlement-taxé concernant la fixation de la redevance à percevoir sur l'épuration des eaux usées a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures en date du 10 décembre 2025 sous la référence ministérielle FC05-2025-A564.

> Ladite délibération a été publiée en due forme.

Approbation d'une modification du règlement-taxé concernant la fixation de la redevance à percevoir sur la distribution de l'eau potable. Il est porté à la connaissance du public que la décision du conseil communal du 26 novembre 2025 portant modification du règlement-taxé concernant la fixation de la redevance à percevoir sur la distribution de l'eau potable a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures en date du 10 décembre 2025 sous la référence ministérielle FC05-2025-A565.

> Ladite délibération a été publiée en due forme.

Approbation d'un règlement de taxes concernant la vente du bois de chauffage. Il est porté à la connaissance du public que la décision du conseil communal du 26 novembre 2025 portant approbation du règlement de taxes concernant la vente du bois de chauffage potable a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures en date du 10 décembre 2025 sous la référence ministérielle FC05-2025-A557.

> Ladite délibération a été publiée en due forme.

Approbation d'une demande de lotissement de terrains aux termes de l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Schuttrange, lieu-dit « Ënnert der Haart ». Il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 28 janvier 2026, le conseil communal vient d'approuver un projet de lotissement de terrains, inscrits au cadastre de la commune de Schuttrange, section A de Schuttrange, sous les numéros 46/4489 et 46/4487 (en partie), rue « Ënnert der Haart », en vue de la création d'une parcelle constructible (46/XXX1), ceci conformément au projet de morcellement, référence 14632-14(a), du 15 décembre 2025, établi par Monsieur François-Xavier Weber, géomètre officiel, du bureau « GEOCAD s.à r.l. » de Luxembourg.

> Ladite délibération a été publiée en due forme.

Wie wäre es, wenn Sie mit der Installation einer Wärmepumpe Komfort und erneuerbare Energien vereinen?

Die Wärmepumpentechnologie ist moderne und energieeffiziente Heiztechnik: Sie gewinnt Energie aus Luft, Erde oder Wasser und wandelt sie in Wärme für Ihr Zuhause um. Dadurch lassen sich Heizkosten senken und CO₂-Emissionen nachhaltig reduzieren.

Oft kursieren Vorurteile: Wärmepumpen seien nur in Kombination mit einer Fußbodenheizung geeignet, ineffizient bei Kälte oder schlichtweg teuer. Die Realität sieht jedoch anders aus: Wärmepumpen arbeiten auch bei niedrigen Außentemperaturen zuverlässig, eignen sich auch für bestehende Gebäude, bieten einen hohen Komfort und benötigen wenig Wartung.

Attraktiv wird der Umstieg auch durch finanzielle Vorteile, dank der staatlichen und kommunalen Beihilfen sowie der Zuschüsse der Energieversorger.

Für den Einstieg lohnt sich die **kostenlose und unabhängige Grundberatung** von Klima-Agence. Zusätzlich stehen praktische Tools zur Verfügung:

- Die **Checkliste „Wärmepumpen in Wohngebäuden“** für Privatpersonen fasst übersichtlich alle wichtigen Punkte von Planung bis Betrieb zusammen und hilft dabei, das Projekt gut vorzubereiten und erfolgreich umzusetzen: klima-agence.lu/de/installation-waermepumpe
- Mit dem **Beihilfensimulator** können Sie die verfügbaren Förderbeträge (staatliche Klimabonus-Beihilfen, kommunale Förderungen oder Zuschüsse der Energieversorger) simulieren: beihilfen.klima-agence.lu



Vakanz ass firlech, poste kënn Dir spéider.



DEN RICHTIGEN
RIECHER
IM INTERNET

Fir Är Privatsphäre
ze schützen,
deelt Är Fotoen
am beschte réischt
no der Vakanz.

www.goldenme.lu



Sécher am Internet ënnerwee – mat eise SmartEvents!
Scann dëse QR-Code fir méi Informatiounen.

Inclusion numérique pour tous les âges
GoldenMe

GoldenMe asbl
☎ +352 661 529 913
✉ info@goldenme.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Digitalisation

Un prix minimum pour renforcer la justice sociale et environnementale dans la filière banane

Les bananes figurent parmi les fruits les plus accessibles en magasin. Mais derrière ces prix abordables se cache une réalité souvent invisible : produire des bananes de manière durable engendre des coûts élevés — hausse des intrants agricoles (engrais, emballages, carburant), transport, salaires décents et protection sociale des travailleurs. À cela s'ajoutent les menaces liées aux maladies comme le Fusarium TR4, ainsi qu'aux aléas climatiques — sécheresses, inondations et tempêtes qui fragilisent régulièrement les cultures. Beaucoup de producteurs « conventionnels » ne parviennent plus à couvrir l'ensemble de ces dépenses, mettant en danger la viabilité économique de leurs exploitations.

Fairtrade : un filet de sécurité pour les producteurs

Les producteurs certifiés Fairtrade font face à des défis similaires, mais disposent d'un **accompagnement concret et structuré de la part du mouvement Fairtrade**. En septembre 2025, Fairtrade International a annoncé une **révision des prix minimums Fairtrade** pour les bananes, concernant neuf origines : **Cameroun, Colombie, République dominicaine, Équateur, Ghana, Côte d'Ivoire, Nicaragua, Panama et Pérou**.

Concrètement, ce prix augmente en moyenne d'environ 6% pour les producteurs (prix à la sortie de la ferme), avec des variations selon les pays d'origine susmentionnés.

Ces nouveaux prix suivent les évolutions des éléments principaux pris en compte dans le calcul des coûts de production et ont pour objectif de renforcer le soutien aux **producteurs et travailleurs de la banane**, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail. Au total, **37 111 producteurs et travailleurs** bénéficieront de cette décision, dont **19 % de femmes**.

Ces **nouveaux prix minimums**, validés en septembre 2025 par le Comité des Standards de Fairtrade International, s'appliqueront aux contrats conclus à partir du **1^{er} janvier 2026**.

À ce prix s'ajoute la **prime Fairtrade**, une somme supplémentaire versée aux producteurs, leur permettant d'investir dans des projets communautaires, économiques, sociaux et environnementaux choisis collectivement. Ces projets profitent directement aux producteurs et productrices, ainsi qu'aux travailleurs et travailleuses, par exemple via l'amélioration des conditions de travail, des infrastructures locales, l'accès à l'éducation ou à la santé, et des initiatives environnementales.

En 2023, les producteurs, productrices, travailleurs et travailleuses de bananes Fairtrade ont ainsi bénéficié de plus de **35,2 millions d'euros** de prime.



Le choix des consommateurs et entreprises au Luxembourg

Au Luxembourg, les bananes Fairtrade sont présentes depuis 1999. En 2024, **une banane sur trois consommée était certifiée Fairtrade** – un signe fort de l'engagement croissant des consommateurs pour une consommation équitable et durable. Du côté des entreprises, neuf acteurs luxembourgeois participent actuellement au programme **ONLY**, garantissant à leurs clients des bananes **100% Fairtrade et issues de l'agriculture biologique**. Ce programme contribue à réduire l'usage de pesticides dangereux et à prévenir les violations des droits humains dans la filière.

Comme le souligne **Silvia Campos, experte banane chez Fairtrade International** : « Les producteurs ont besoin de prix justes pour continuer à produire de manière durable et garantir la viabilité de leurs exploitations. Aujourd'hui, beaucoup d'entre eux se battent simplement pour couvrir leurs coûts de production. Grâce au système Fairtrade, ils disposent d'un **filet de sécurité** essentiel qui leur permet d'investir dans leurs communautés et de planifier l'avenir. Chaque banane Fairtrade achetée est un geste concret de solidarité qui contribue à un revenu décent et à la durabilité de la filière. »



Faire le choix Fairtrade

Choisir des bananes Fairtrade, c'est **bien plus qu'acheter un fruit**. En exigeant **100% de bananes Fairtrade** dans vos corbeilles de fruits, cantines, cafétérias et autres espaces de restauration, vous contribuez à :

- garantir un revenu décent aux producteurs ;
- protéger leur santé ainsi que celle des travailleurs ;
- sécuriser les cultures face aux effets du dérèglement climatique ;
- soutenir la justice sociale et la durabilité de la filière ;
- offrir des fruits sains et de qualité à vos employés.

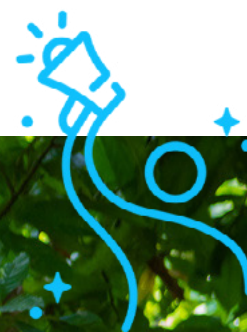
Ensemble, changeons le commerce pour un monde plus juste !



ONLY YOU

Choisissez la banane Fairtrade !

EIS GEMENG ËNNERSTËTZT DE FAIREN HANDEL



LE MONDE DU CACAO EST SOUS PRESSION

Ces dernier ans, les prix du cacao ont joué au yo-yo : d'abord un record historique, puis une forte baisse. Parallèlement, les producteurs de cacao font face à des défis sans précédent : récoltes perdues en raison de pluies extrêmes ou de sécheresse, maladies des plantes, hausse des prix des engrais et du transport, ainsi que de nouvelles réglementations européennes sur la déforestation et la production biologique, qui entraînent des coûts et de l'administration supplémentaires. **C'est pourquoi Fairtrade propose des prix plus élevés pour le cacao à partir de 2026. Des prix qui offrent plus de sécurité aux producteurs et les aident à investir dans leur avenir.**



SAVE THE DATE

Chers habitants, associations, commerces, restaurants, entreprises et vous tous qui représentez les acteurs locaux de notre commune, marquez d'ores et déjà dans vos agendas les **SEMAINES FAIRTRADE** qui auront lieu du **04 au 17 mai 2026**. En tant que Fairtrade Gemeng, nous ne manquerons pas d'y participer et nous vous invitons tous à vous joindre à nous pour sensibiliser un maximum de votre entourage au commerce équitable. **Chaque idée, geste et action sont les bienvenues. Rendez-vous en mai** pour célébrer le commerce équitable lors de ces deux semaines. **Ensemble, nous changeons le commerce pour un monde plus juste.**

ÉQUITABLE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Depuis notre café matinal jusqu'à chaque occasion de célébrer, **ayons le réflexe de nous faire plaisir et de faire plaisir en étant solidaires.** Pensez-y pour la **St. Valentin**, **Pâques**, la fête des mères et des pères, et tous les beaux moments de célébration de l'année.



**FAIR MEANS
EVERYONE HAS
A CHANCE AT A
GOOD LIFE**



Buy Fairtrade today

Melli, 2 Joer, 12-fach Mamm

Kastréieren. Chippen. Umellen.



 Lëtzebuerger
Déiereschutzliga

An Zesummenaarbecht mat



Asile pour
Animaux
Régional - Dudelange 

SEPA 
Escher Déiereschutzveräin a.s.b.l.

 Association européenne
S.O.S. ANIMAUX a.s.b.l.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SCHUTTRANGE

2, Place de l'Eglise - L-5367 Schuttrange

commune@schuttrange.lu
www.schuttrange.lu

Heures d'ouverture du bureau de la population - état civil

Mé-Do • Lu-Je • Mo-Th _____ 08:00 - 11:30
_____ & 13:00 - 16:00

Fr • Ve • Fr _____ 08:00 - 14:00

Op Rendez-vous • Sur rendez-vous • By appointment



Dë • Ma • Tu _____ 16:00 - 18:30

Fr • Ve • Fr _____ 07:00 - 08:00

ACCUEIL

35 01 13 - 1

Natascha Parage-Kimmel

COLLÈGE ÉCHEVINAL

Claude Marson, bourgmestre

Serge Eicher, échevin

Conny Ney, échevine

SECRÉTARIAT

35 01 13 - 220

Alain Dohn, secrétaire communal

secretariat@schuttrange.lu

Annick Gut

Joëlle Huberty

Robert Mannes

Ranjit Neuman

Victor Neumann

Kelly Sepulveda

BUREAU DE LA POPULATION - ÉTAT CIVIL

35 01 13 - 250

Vincent Niclou, chef de service

population@schuttrange.lu

Barbara Cash

Ronny Lux

RECETTE COMMUNALE

35 01 13 - 230

Mireille Reding, receveur communal

recette@schuttrange.lu

SERVICE FINANCIER

35 01 13 - 230

Florian Altmann

facturation@schuttrange.lu

Laurent Hartz

Cécile Stronck

Sandy Lucius

RELATION PUBLIQUES

35 01 13 - 600

Vicky Seibert-Jungbluth, cheffe de service

relations.publiques@schuttrange.lu

Philippe Lentz

Larry Da Luz

DÉVELOPPEMENT DURABLE

35 01 13 - 260

Daniel Flies

SERVICE URBANISME

35 01 13 - 260

Tania Velez, cheffe de service

urbanisme@schuttrange.lu

Cédric Néré

SERVICE TECHNIQUE

35 01 13 - 240

Daniel Paciotti, chef de service

servicetechnique@schuttrange.lu

Rodrigo Claudio

Raoul Petry

Michel Schommer

Paul Schummer

Daniel Giallombardo, agent municipal

ATELIER TECHNIQUE

35 01 13 - 262

Serge Hoffmann

SERVICE CONCIERGERIE

35 01 13 - 340

Oliver Pleyer

ENSEIGNEMENT

35 98 89 - 320

Joëlle Max, présidente du Comité d'école

Steve Back, service scolaire

MAISON RELAIS & CRÈCHE

35 98 89 - 377

621 154 707

SCHËTTER JUGENDHAUS

26 35 07 90

CENTRE FORESTIER

247 56 694

Pit Lacour, préposé-forestier

247 56 688

621 202 102

RECYCLING CENTER

34 72 80

OFFICE SOCIAL

27 69 29 - 1

SERVICE DE MÉDIATION

621 673 648

mediation@schuttrange.lu

POLICE

113

POLICE SYRDALL

244 78 1000

APPEL D'URGENCE

112

